

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

M A R S 1705.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. V.

A V I S

Puisque le Public paroît satisfait de cet Ouvrage, on lui en donnera la continuation. L'établissement qu'on fait tous les jours de quelque nouvelle correspondance, nous fournissant les moyens de faire choix de bons memoires, on sera mieux en état de remplir le plan qu'on s'est proposé. On prie même les personnes curieuses, lors qu'elles en auront qui interesseront les affaires publiques, de nous les communiquer, supposé qu'ils ne veuillent pas eux-mêmes les mettre en œuvre.

On averti ceux qui auront besoin de quelques mois separez, pour rendre les Tomes complets, qu'on les leur fournira, & qu'au bout de chaque six mois on joindra une Table générale des principalles matieres, pareille à celle qu'on void à la fin de Decembre 1704.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Mars 1705.

A R T I C L E I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **O**N a été pendant quelque tems dans de cruelles allarmes en Portugal, au sujet de la vie du Roi, qu'on crut être à la fin de sa carrière : sa maladie vient en partie d'une tumeur dans la gorge, qui ayant crevé le 4. Janvier, jetta ce Prince dans des évanouïssemens continuels, & le priva de la parole & de toute connoissance pendant plus de dix heures. On lui donna les remèdes nécessaires pour faire évacuer la pourriture qui étoit dans son gosier & autour du cœur, qui ayant produit l'effet que les Medecins en attendoient, Sa Majesté se trouva beaucoup soulagée. Lors qu'elle connut le danger où elle avoit été, elle se confessa, reçut tous les Sacremens de l'Eglise, & fit ensuite son Testament, par lequel la Reine Douairiere d'Angleterre sa Sœur fut déclarée Regente

*Maladie du
Roi de Por-
tugal.*

du Royaume pendant la minorité du Prince de Bresil son fils aîné. Les derniers avis qu'on a reçu de ce pais-là portent que ce Monarque se trouvoit beaucoup mieux, & qu'il y avoit toute apparence d'un prompt retablissement de sa santé.

Pendant le fort de la maladie de Sa Majesté Portugaise, l'Archiduc Charles n'a presque pas manqué un jour d'aller en personne apprendre des nouvelles de la santé de ce Monarque : il est toujours fort melancolique, & quelques avis disent que dans le fort de la fièvre il avoit des transports au cerveau, pendant lesquels il prononçoit souvent, *pauvre peuple, malheureux conseils ? ouïy, Madame, il faut s'en défaire.* Il est aisé d'en tirer les consequences que chacun en tiroit à sa Cour.

Continuation du siege de Gibraltar.

II. Il ne s'est rien passé de considerable au siege de Gibraltar depuis le mois dernier, la Place se défend toujours avec la même vigueur, & comme il n'y a pas d'apparence de pouvoir s'en rendre maître, tant qu'elle aura la facilité de recevoir les secours qu'on y introduit de tems à autre, on a proposé dans le Conseil de Madrid de changer le siege en blocus; parce qu'on pretend qu'en faisant une ligne dans cette langue de terre qui communique à la Place, avec quelques redoutes qui seroient gardées par un petit corps de troupes, on empêcheroit les ennemis de l'Espagne de faire aucune course dans le Royaume. Le Roi Catholique n'a pas rejeté cette proposition, mais avant de l'approuver, il a donné ordre au Marechal de Theffé d'aller reconnoître l'état du siege & de l'armée, afin de lui en faire son rapport, pour ensuite ordonner ce que Sa M. jugera le plus à propos.

III. Le

des Princes &c. Mars 1705. 167

III. Le Comte de Cifuentes n'a pas passé en Portugal comme on l'avoit crû ; * il s'étoit caché dans un Convent de Teruel en Arragon ; mais ayant appris que sa retraite étoit découverte, il est allé chercher ailleurs quelque azile plus assuré : Cependant la Cour l'a fait citer à son de trompe , pour comparoître devant les Commissaires nommez , pour répondre sur les accusations qu'on a faites contre lui ; mais jusques à present il a imité ce que dit le proverbe *du chien de Jean de Nivelles*. Ce chien est des plus illustres : voici comme Ronfard parle de sa race dans une Pièce de ses Poësies.

*Suite des
Comte de Cifuentes.*

*Cette race est sur toutes la plus belle,
Race heroïque & antique, laquelle,
De fils en fils guerriers victorieux,
A son renom élevé jusques aux Cieux.
Grosse d'honneur & de noms memorables.
Concevant seule, Amiraux, Connêtables,
Grands Marechaux & mille dignitez &c.*

Ces vers sont un peu anciens ; mais la race du *chien de Jean de Nivelles* l'est encore davantage, puis qu'elle a pris naissance avec la Famille de Montmorancy. Pour expliquer cette Enigme à ceux qui l'ignorent, & leur apprendre en même tems l'origine d'un proverbe si connu dans nôtre langue, il faut savoir que *Jean de Montmorancy*, Seigneur de *Nivelles*, ayant donné un soufflet au Duc de Montmorancy son pere, ce Seigneur en porta ses plaintes au Roi & au Parlement de Paris ; la Cour fit citer le criminel pour venir répondre à l'accusation de son pere : bien

*Ce que c'est
que Jean de
Nivelles.*

M 3

loix

* Voyez *Fevrier pag. 100.*

loin d'obéir aux ordres de la Justice, il s'éloigna de Paris & s'enfuit en Flandres. Le peuple indigné de son crime, l'appelloit par mépris *chien de Jean de Nivelles*, & quelques uns ajouteroient *il s'enfuit quand on l'appelle*. Ce malheureux fils fut desherité par son pere, & il meritoit sans doute une punition plus severe.

*Donation
d'emplois.*

IV. Le Roi d'Espagne a déclaré le Duc de Turcis Generalissime de ses Galleres, & Lieutenant General de ses armées de terre. Sa Majesté a donné le Gouvernement de Ciuda Rodrigo à Don Philippe de Zuniga Marechal de Camp de ses armées. Don Scipion Brancaccio, s'étant demis entre les mains du Roi de son Gouvernement de Cadix à cause de son âge avancé & de son peu de fanté, Sa M. C. en a gratifié Don Melchior d'Avellaneda, qui a exercé celui de Ceuta en Afrique.

*Cadets ou
Gardes du
Corps.*

V. Au commencement du Regne du Roi Philippe V. on leva en Flandres une Compagnie de Mousquetaires, qui n'étoit composée que de jeunes Gentilshommes ou enfans de Famille; dès qu'elle fut formée on l'envoya en Espagne: Et on apprend aujourd'hui qu'on les a convertis en Cadets, & qu'on en a formé une Compagnie des Gardes du Corps, dont le Prince de Tserclas de Tilli a été fait Capitaine; Cette Compagnie est divisée en quatre Classes, qu'on distinguera par l'ancienneté de service: la premiere aura douze Reaux * par jour, la seconde dix, la troisième huit, & la quatrième sept.

VI. Le

* Un Reau d'Espagne vaut environ sept sols & demi de France, dont huit font l'Ecu.

VI. Le jour de Noël à l'entrée de la nuit on vit au dessus de Barcelone un Globe de feu qui éclaira pendant quelque tems tout le voisinage, & se dissipa ensuite par un grand bruit. On assure que peu de tems après que ce Metheore eut disparu, on sentit quelque secousse de tremblement de terre.

Metheore.

VII. Sur le rapport que Mr. de Theffé a fait au Roi, de l'état où il a trouvé les Magazins & les Fortifications des Places frontieres du Portugal, Sa Majesté a donné les ordres necessaires pour remedier à ce qui paroît defectueux, afin de mettre les choses en état de pouvoir commencer la campagne à bonne heure.

*Raport de
M. de Theffé*

VIII. Par un Courier extraordinaire on a sçu que les Grenadiers François nouvellement arrivez au Camp devant Gibraltar, s'étoient rendus maîtres d'une hauteur qui domine la Place; & que s'ils peuvent s'y maintenir, cela en facilitera la prise. Ce poste est le même d'où le Prince de Darmstadt chassa les Espagnols le 11. Novembre. *

IX. Le Roi d'Espagne en consideration des services du Marquis de Rivas, l'a honoré du titre de Gentilhomme de sa Chambre à la Clef d'Or, & l'a gratifié en même tems de la Commanderie de Porto-Galeza de l'Ordre d'Alcantara, qui vaut 1500. Ducats de revenus. Sa Charge de Secretaire des depêches univeseltes a été confetée au Marquis de Majorada.

*Ordre d'Al-
cantara.*

Cet Ordre surnommé le Noble, fut institué par le Roi Ferdinand II. en l'an onze cens soixante dix-sept, dans lequel il y a vingt-sept Commanderies, qui toutes ensemble

M 4

semble

* Voyez Février pag. 106.

semble ont quatre-vingt-dix huit mille cinquante Ducats de revenu annuel ; Les Chevaliers Commandeurs portent une Croix verte fleuronée, & sont obligez de faire preuve de Noblesse, du moins de trois races.

Gouvernement de Vera Cruz.

X. Sa Majesté Catholique a aussi donné à Don Pedro de Irles le Gouvernement de la Ville de Vera-Cruz, Place maritime de Tepeaca dans le Mexique ou nouvelle Espagne en Amerique. Son séjour est si mal sain, que les habitans s'en éloignent depuis le mois d'Août jusqu'au mois de Novembre, se retirant plus avant dans les terres, & n'y laissant que les hommes nécessaires pour la garde de la Forteresse qui commande le Port : on assure que ces maladies sont provoqués par les pluyes continuelles qui y tombent depuis le mois d'Avril jusqu'au mois de Novembre, & que pour lors ces pluyes cessent absolument jusqu'à la fin du mois de Mars, ce qui cause une intemperie d'air, fort contraire à la santé des hommes.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

Maréchaux de France fait Chevaliers de l'Ordre.

I. **N**ous avons dit ailleurs* que le Roi donneroit le Cordon bleu aux Maréchaux de France qui ne l'avoient pas: cette ceremonie se fit en effet le jour de la Purification, mais Mr. le Maréchal de Catinat, refusa absolument cet honneur, sous pretexte qu'il ne pouvoit pas faire les preuves de Noblesse qui étoient nécessaires.

Comme

* Voyez *Feurier* pag. 113.

Comme Mr. le Maréchal de Villars n'avoit pas encore fait registrer ses Lettres de Duc, le Maréchal de Cœuvres eut le pas avant lui, à cause qu'il est Grand d'Espagne. Il fut conduit le premier au Trône du Roi, par les Ducs de la Tremouille & de Chevreuse, & Sa Majesté lui donna le Collier de l'Ordre. Les Maréchaux de Villars, de Chamilli & de Château-Renaud furent ensuite conduits par le Marquis d'Effiat & par le Comte de Sorle; après ceux-ci les Maréchaux de Vauban, de Rosen & de Montrevel, furent de même conduits par les Marquis d'Esternes, & de Puisieux, & ces nouveaux Chevaliers, prirent ensuite leurs rangs dans le même ordre: le Maréchal d'Harcourt n'ayant pû se trouver à cette cérémonie à cause de ses indispositions, il ne recevra le Collier que le jour de la Pentecôte; cependant Sa Majesté lui permet de porter le Cordon bleu, & elle lui conserve son rang avant le Maréchal de Cœuvres, parce qu'il fut fait Grand d'Espagne avant lui.

II. Sa Majesté a aussi fait une promotion de plusieurs Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis. Cet Ordre de Chevalerie Militaire fut institué en 1693. par le Roi Louis XIV. aujourd'hui Regnant, qui en est le Chef Souverain & Grand Maître. Le nombre des Chevaliers n'est point fixé, le Roi les multiplie autant qu'il le juge à propos, tous les Princes du Sang sont Chevaliers nez de cet ordre: Les Maréchaux de France, l'Amiral & le General des Galeres, le deviennent dès qu'ils se trouvent revêtus de ces Charges & Dignitez.

*Chevalier
de S. Louis*

Le Roi a dotté cet Ordre de trois cens mille

mille livres de rente , dont cent vingt huit mille sont destinez pour huit Grands Croix , à raison de six mille livres de pension chacun , huit Commandeurs , qui ont chacun quatre mille livres de pension , & seize autres Commandeurs de trois mille livres chacun . Les cent quatre vingt-deux mille livres restantes , sont distribuées par des pensions à certain nombre de Chevaliers . Les Officiers de l'Ordre sont un Tresorier , un Greffier & un Huissier , qui portent la Croix de même que les simples Chevaliers .

Pour être honoré de cette Chevalerie , il n'est pas necessaire de faire d'autre preuve que celle d'avoir servi le Roi dans ses Armées , du moins l'espace de dix ans . La marque de cette Chevalerie , est une Croix d'or émaillée , sur laquelle paroît l'image de Saint Louïs , les Grands-Croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu , qu'ils portent en écharpe , & en broderie sur le manteau & le justaucorps , les Commandeurs ne la font point broder sur leurs habits , ils la portent seulement en écharpe avec le ruban couleur de feu . A l'égard de tous les autres Chevaliers , ils portent seulement la Croix attachée à la boutonniere sur l'estomac , avec un petit ruban rouge ; mais ceux qui sont Chevaliers du St. Esprit attachent cette Croix avec un ruban rouge à celle qu'ils portent du St. Esprit au bas du Cordon bleu .

III. L'Abbé de Pomponne , Au monier du Roi , est parti de Paris , pour aller à Venise en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté .

IV. Monsieur le Grand Duc de Toscan
ne

des Princes &c. Mars 1705. 173

ne ayant prié le Roi de permettre à quelques Religieux de l'Abbaye de la Trape d'allier établir une Maison de leur Reforme dans ses Etats, S. M. y a donué les mains agréablement, & ces Religieux sont en chemin pour se rendre à l'Abbaye de Buon-Salazzo qui est le lieu destiné à cet établissement, où l'on a disposé les bâtimens conformes à la regle de la Maison de la Trape, Ordre de St. Bernard.

*Religieux
de la Trape
vont en Tos-
cane.*

V. On a publié un très-grand nombre d'Edits Burceaux, suivis de plusieurs Declarations & Arrêts, qui concernent la création de plusieurs nouvelles Charges, & la suppression de beaucoup d'autres: il faut de l'argent à quel prix que ce soit, pour soutenir les dépenses extraordinaires de la guerre, & malheureusement les Traitans ne s'adressent bien souvent qu'à ceux qui en ont le moins.

*Nouveaux
Edits.*

VI. Par la Declaration du Roi du 30. Octobre dernier, donnée à l'occasion des Milices que les Communautez du Royaume devoient fournir pour servir de recrûs à ses Armées en Italie & en Espagne, Sa Majesté ordonna de punir de la peine de déserteurs, c'est-à-dire des Galeres, ceux qui après avoir été nommez s'absenteroient de leurs Paroisses, ou quitteroient les recrûs pour lesquelles ils étoient destinez; mais comme au préjudice de ces défenses, plusieurs se sont absentez, on a publié une nouvelle Ordonnance à ce sujet du premier Fevrier 1705. dont voici la teneur.

*Ordonnan-
ce pour la
Milice.*

„ SA Majesté ayant été informée, qu'au
 „ Spréjudice des défenses portées par ses
 „ Ordonnances, concernant les Milices,
 „ plusieurs de ceux qui ont été nommés ou
 „ à qui le sort est échû pour y servir, se sont
 „ absentez de leurs Paroisses, & jugeant
 „ necessaires d'ordonner des nouvelles pei-
 „ nes pour les faire rentrer dans leur devoir,
 „ & les obliger à marcher où ils ont été
 „ destinez; Sa M. a ordonné & ordonne,
 „ que dans la quinzaine, du jour de la pu-
 „ blication de la presente, tous ceux à qui
 „ le sort est échû de servir dans la Milice,
 „ tant cette année que les precedentes, &
 „ qui se sont absentez de leurs Paroisses, se-
 „ ront tenus de se représenter par devant les
 „ Intendans des Generalitez dont ils seront
 „ pour recevoir leurs ordres, & être con-
 „ duits sur les routes que Sa M. leur fera
 „ expedier, aux Regimens pour lesquels ils
 „ avoient été nommez, sinon & à faute
 „ de ce, Sa M. enjoint très-expressément aux
 „ Prevôts des Maréchaux des lieux d'en
 „ faire des perquisitions très exactes, & d'ar-
 „ rêter ceux qu'ils trouveront, * pour sur
 „ la simple Ordonnance desdits Sieurs In-
 „ tendans, renduë en consequence des Rol-
 „ les de nomination de leurs Paroisses, être
 „ punis du fouiet & de la fleur de lys, dans
 „ les Carefours du lieu de leur domicile,
 „ sans que cette peine puisse être remise,
 „ sous quelque pretexte que ce puisse être,
 „ dérogeant pour cet effet à celles portées
 „ par ses precedentes Ordonnances. Veut
 „ aussi

* On donne aux Prevôts cinquante livres pour
chaque Soldat qu'ils arrêtent.

des Princes &c. Mars 1705. 175

aussi Sa M. que ceux qui depuis la pu-
blication des Ordres envoyez pour la le-
vée des Milices, se feront absentez de
leurs Paroisses, pour ne point tirer au
sort, & ceux qui étant nommés pour ser-
vir, acheteront des Soldats pour mettre
en leur place, soient aussi condamnez aux
mêmes peines du foïet & de la fleur de
lys, à moins que dans ledit tems de quinze
jours ils ne se representent dans leurs Pa-
roisses, pour exécuter les ordrs qui leur
seront donnez par lesdits Sieurs Inten-
dans. A l'égard des Soldats qui déserte-
ront des Regimens où ils se doivent ren-
dre après les avoir joint, Sa M. entend
qu'ils soient punis suivant la rigueur des
Ordonnances contre les Déserteurs. Man-
de & ordonne Sa M. aux Gouverneurs & à
ses Lieutenans Generaux en ses Provinces,
à ses Lieutenans Generaux en ses Armées,
aux Gouverneurs de ses Villes & Places,
aux Intendants en sesdites Provinces, & à
tous autres ses Officiers qu'il appartiendra,
de tenir la main à l'exécution de la pre-
sente, &c. Fait à Versailles, le premier
Fevrier 1705. Signé LOUIS, & plus
bas, CHAMILLART.

VII. Mr. le Maréchal de Villars ayant
reçu ses derniers ordres de la Cour, en par-
ti le 1. Fevrier pour se rendre à Metz ; il
a visité plusieurs Places sur la Meuse & sur
la Moselle, & même dans le País de Lu-
xembourg, & fait la revüe des troupes qui y
sont en quartier : Ce General, pour qui les
troupes ont beaucoup de confiance, espere
de n'être pas moins heureux cette campa-
gne, qu'il le fut en 1702. & 1703. & de re-
parer les défavantages de celle de 1704. Ou

*Départ de
Mr. de Vil-
lars.*

n'a pas encore nommé les Officiers Généraux qui doivent servir sous lui.

*Regimens
destinez pour
l'Allemagne.*

VIII. Plusieurs Bataillons qui étoient en Dauphiné & en Languedoc, sont en marche tenant la route d'Allemagne, parmi lesquels on nomme Meustron, Tournon, Blefois, deux du Charollois, Dauphiné, Soissonnois, Froulé, Gassion, & le Regiment de Dragons de Fimarcon.

*Colonel General de la
Cavalerie.*

IX. Le Comte d'Evreux, ayant acheté la Charge de Colonel General de la Cavalerie Legere de France qu'avoit Mr. le Comte d'Auvergne, le Roi a augmenté de cent mille livres le Brevet de retenuë sur cette Charge, en faveur de Mr. d'Evreux.

Procés terminéz.

X. Le grand procès entre le Duc d'Elbœuf Gouverneur de Picardie, & le Duc d'Aumont Gouverneur du Boulonnois, fut jugé le 9. Fevrier dans le Conseil des dépêches: Le premier fut maintenu dans ses droits & privileges, & Mr. d'Aumont fut déclaré exempt de prendre l'attache du Gouverneur General.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier, avec quelques particularitez concernant LA TURQUIE.

*Faux Gentilhomme de
la Clef d'or.*

I. **L**E Viceroy de Naples a fait arrêter un inconnu, qui se disoit Gentilhomme de la Clef d'or, & en portoit véritablement les marques; mais ayant été examiné on a reconnu que sa Noblesse étoit un peu douteuse; & comme on a trouvé parmi

parmi ses papiers plusieurs Commissions fausses, pour lever des troupes au nom du Roi d'Espagne, il est à craindre pour lui, que son zèle soit mal recompensé.

II. Le Pape a nommé le Sieur Pallavicini, son Nonce extraordinaire, pour aller en France, porter les Langes benits à Mr. le Duc de Bretagne. On prepare à Civita-Vechia une Galere Ecclesiastique pour le conduire à Marseille.

Langes benits.

III. Sa Sainteté à l'exemple du Pape Innocent XII. a réglé un jour dans chaque mois, pour donner audience publique aux pauvres, afin de connoître par lui-même les sujets de plaintes qu'ils ont à faire contre les gens d'hautorité, qui très-souvent abusent de celle de leurs Maîtres: cette conduite est digne du S. Pere, & il seroit à souhaiter que tous les Princes Chrétiens suivissent cet exemple, puis qu'ils ne sont pas moins que lui, les Peres de leurs peuples, cela remederoit sans doute à beaucoup d'injustices, & empêcheroit non seulement les murmures, mais aussi très-souvent les revoltes.

Audience des pauvres.

IV. On loüe encore la pieté du Pape d'avoir défendu les Comedies & autres divertissemens du Carnaval; il est vrai que cette défense ne regarde que la Ville de Rome, (à cause du vœu qui fut fait il y a deux ans, à l'occasion des fâcheux tremblemens de terre,) & les Villes de Boulogne & de Ferrare, pour éviter que les étrangers n'y fussent attirez par ces divertissemens, à cause de la proximité des Armées: mais ces plaisirs sont permis dans les autres Villes de la dépendance de l'Eglise.

Divertissemens du carnaval défendus.

Les Italiens appellent le Carnaval *Carnovale*

Ce que c'est
que le Car-
naval.

novale, comme s'ils vouloient dire, *Adieu la chair*: Les Chrétiens imitent entierement dans ce tems-là les superstitions Payennes: Car les Anciens celebroident au mois de Février, les Baccanalles, en l'honneur de Bachus. Ces Fêtes n'étoient autre chose que des excès de débauche, & des courses vagabondes; Les gens se masquoient & se déguisoient comme nous; on s'y abandonnoit à toutes sortes de dissolutions; on disoit, sous ce déguisement, des paroles libres & équivoques en ce tems-là comme en celui-ci, on ne distinguoit ni les âges, ni le sexe, on ne connoissoit ni pudeur dans les femmes, ni gravité dans les Magistrats: Les grands se trouvoient confondus parmi les petits, chacun se faisoit un mérite de paroître tout autre qu'il n'étoit.

Il y en a qui prétendent que le mot de masque, vient de *Masca*, qui signifie *sorciere* ou *faux visage*; d'autres prétendent qu'il fut inventé par les femmes de mauvaise vie, parce qu'anciennement, elles se cachotent le visage, lors qu'elles s'abandonnoient aux hommes: mais tout ce qu'on en a dit de défavantageux, n'en fera pas perdre l'usage, puis que les femmes regardent le masque comme un preservatif de leur beauté: cependant on en voit souvent de très laides & de fort noires, qui en portent comme si leur teint n'étoit pas à l'épreuve du hale & du Soleil.

De toutes les mascarades qui se sont faites, depuis que ce ridicule divertissement est en usage, je ne crois pas qu'il s'en soit faite une de plus extraordinaire, que celle qu'un Peintre Italien inventa autrefois à Florence, pour le divertissement de la Cour du Grand Duc:

des Princes &c. Mars 1705. 179

Duc : Il fit un chariot peint en noir, semé de croix blanches & d'os de mort, tiré par quatre Bœufs ; On voyoit la mort sur ce chariot, ayant une faux à la main, & sous ses pieds plusieurs Sepulchres, d'où sortoient des corps morts fort decharnez : Ce char étoit suivi & précédé par plusieurs personnes vêtus de noir, ayant des masques qui ressembloient à des têtes de morts, portant chacun un flambeau ; Il y avoit aussi des Trompettes sourdes de l'invention de l'ouvrier, qui mêloient un bruit affreux à des voix mourantes & lamentables : & comme l'on ne faisoit rouler cette machine, que pendant la nuit la plus obscure, on peut s'imaginer l'horreur qu'elle caufoit à ceux qui la voyoient.

V. Le mauvais tems joint à la vigoureuse résistance de la garnison de Veruë, continuent à mettre de grands obstacles au dessein de Mr. le Duc de Vendôme, qui cependant persiste dans la résolution de se rendre le maître de cette Place ; il ne s'est rien passé de considerable à ce siege depuis le mois dernier, si ce n'est qu'on a dressé des batteries contre le Donjon qui couvre le Pont de Crescentin, dont les Assiegeans conçoivent de bonnes esperances.

Continuation du siege de Veruë.

VI. Par la voye de Venise, on a eu avis de Constantinople, que le Sultan Achmet III. qui est presentement sur le Trône, avoit déchargé les Chrétiens qui sont à Jerusalem & dans les autres lieux de la Palestine, des contributions annuelles qu'ils payoient à sa Hautez ; mais en même tems elle a surchargé les Juifs de ce Pais-là du paiement de quinze cens Bourles, à raison de cinq cens

Traitement favorable des Chrétiens du Levant.

écus chacune. Ce procédé est fort contraire au sentiment de ceux qui croyoient que le nouveau Grand Visir, n'aimant pas les Chrétiens, persécutoiroit du moins ceux qui sont établis dans l'Empire Ottoman.

Portrait du Grand Visir. Ce premier Ministre de la Porte, qui fut élevé à cette haute Dignité au mois de Septembre 1704. en la place de Hassan Pacha, que le Grand Seigneur déposa, quoi qu'il fût son beau frere, s'appelle *Abmet Pacha*: mais il n'est guere connu en Turquie, que sous le nom de *Calay Lukoche*, qui en langue Turque signifie *bien étamé*: voici comment ce nom lui fut donné. Etant du nombre des Bostangis ou porte-haches, qui sont des especes de Gardes de sa Hauteffe, Mahomet IV. le voyant un jour d'une propreté qui lui étoit assez ordinaire, au lieu de lui dire, qu'il étoit bien argenté ou bien doré, ce qui auroit paru trop honorable dans la bouche d'un Grand Seigneur, il se contenta de dire qu'il étoit *bien étamé*; de maniere que depuis ce tems-là, ce nom de *Calay Lukoche* lui est resté, sous lequel il s'est rendu très-fameux.

Il y a long-tems qu'il a commencé d'occuper les premieres Charges de l'Empire: il étoit il y a quinze ans Capitan Pacha, il fut ensuite successivement Pacha des Châteaux des Dardanelles, de Diarbekir, de Trebisonde, de Sebeste & de Babilonne. Il a aussi rempli les Charges de Gouverneur de Constantinople, & de Viceroy de Chipre & de Candie.

Dans ces differens Emplois, il a fait beaucoup d'Ordonnances contre les Chrétiens, qui pour se garantir de leur severité, lui don-

donnoient de l'argent, ce qui lui facilita les moyens d'amasser de grandes sommes, avec lesquelles il se faisoit des amis dans l'intérieur du Serail. On peut même assurer que ses libéralitez, autant que son mérite personnel, l'ont conduit au poste qu'il occupe. Le Chef des Eunuques noirs, est peut-être celui qui l'a le mieux servi, parce qu'il lui menageoit le credit des Sultanes Favorites.

Il a presentement environ 60. ans, il est d'une taille au dessus de la mediocre, un peu replet, quoi que vif & agissant, il a les traits assez reguliers, à la reserve des yeux qui sont un peu petits: Il est né près de Cesarée en Capadoce, de parens Chrétiens Grecs; On remarque dans sa conduite, le défaut ordinaire aux Renegats qui affectent de chagriner les Chrétiens, par la crainte qu'ils ont, qu'on ne les soubçonne d'avoir dans le cœur quelque reste de Christianisme. Ce fut dans cette vûë, qu'étant Gouverneur de Constantinople, il ôta aux Grecs l'Eglise de St. George, sous pretexte qu'elle étoit trop voisine des murailles de la Ville, quoi qu'ils en fussent en possession depuis la conquête de cette Capitale de l'Empire d'Orient.

Il a eu ses traverses, comme tous les grands hommes ont les leurs; car le Grand Visir Elmacz Mehemet, sous le Regne de Mustafa II. fit condamner à mort Calay Lukoche, accusé de la perte d'Azac, faute d'y jeter le secours necessaire, mais il trouva des amis assez fidelles qui le tinrent caché plusieurs années dans Constantinople, jusqu'à la mort d'Elmacz, qui fut tué à la bataille de Zabra.

Ce nouveaux Ministre a toujours desapprouvé le Traité de Paix de Carlowitz, pro-

tendant que ceux qui l'ont signé avec tant de defavantage, ont fletri la gloire Musulmane. Cependant on ne voit point d'apparence que le Sultan soit dans la volonté de rompre cette paix; on fait à la verité quelque armement dans son Empire, mais il paroît qu'il est destiné contre les peuples de Bulgarie, qui s'étant revoltez, on y a fait marcher 12000. hommes sous les ordres du Serasquier de Nattolie.

Si cet Article n'étoit déjà assez long, je pourrois y ajouter quelques remarques assez curieuses touchant la Cour du Grand Seigneur & les coutumes des Turcs, opposées aux nôtres, mais l'occasion s'en présentera peut-être une autre fois; Cependant le Lecteur pourra se satisfaire dans la relation Historique que Mr. Morison en a faite dans son voyage du Levant; ceux qui ont lu son ouvrage, assurent qu'il est très-exact & bien écrit, & qu'un Lecteur y trouvera également de quoi satisfaire sa curiosité & nourrir sa pieté. Ceux qui connoissent le merite de l'Auteur, ne peuvent que concevoir une idée avantageuse de son livre.

Inconnu
Empoison-
neur.

VII. Un inconnu, habillé très-proprement ayant paru plusieurs fois au quartier general de Monsieur le Duc de Vendôme, donnant lieu à quelque soubçon, on voulut l'arrêter; mais il se défendit si bien qu'il se fit tuer; quoi qu'on ne lui ait trouvé aucun papier pour faire connoître qui il étoit, on ne peut pas douter que ce ne fût quelque personne malintentionnée, puis qu'on lui a trouvé une petite bayonnette à sa ceinture, des pistolets & du poison dans ses poches.

VIII. Quoique les Armées de part & d'au-

tre

tre n'ayent pas encore abandonné leurs postes dans le Bressan , il s'y est passé deux actions d'éclat , qui n'ont pas été favorables aux Imperiaux , dont voici quelques particularitez.

Enlevement des Magazins des Imperiaux.

Mr. de Vendôme Grand Prieur de France, sachant que les Allemans avoient un Magasin de grains à Santa Euphemia, à deux mille de Bressia & à trois du quartier General du Comte de Linange, resolut de le faire enlever : Il commanda pour cet effet huit Compagnies de Grenadiers avec 500. chevaux, sous les ordres du Comte d'Usez, qui exécuterent cette entreprise, & revinrent marchant en bataille, au bruit des Trompettes, des Timbales & des Tambours, sans trouver aucun obstacle. Le lendemain le Comte de Medavi enleva aussi 400. sacs de farine, que les Imperiaux avoient à Velo sur le Lac d'Isco, ayant fait jeter dans ce Lac, tout ce qu'il ne put pas emporter.

La seconde action a été plus sanglante ; voici ce que nous en ont appris les premières nouvelles que nous avons reçu dans le tems que nous finissons cet article. Mr. le Grand Prieur ayant été averti que le Sr. Pâté, fameux Partisan, avoit été detaché avec deux mille Allemans, pour se saisir d'un Poste avantageux qui leur auroit procuré la navigation de toute la Dige, & la facilité de ravitailler la Mirandolle, envoya à leur poursuite un Corps de Cavalerie & Dragons, qui les ayant atteints, les chargerent avec tant de vigueur, qu'ils les separerent en deux corps : Les Dragons ayant mis pied à terre & s'étant partagez en deux bandes, aussi bien que la Cavalerie, culbuterent les Allemans de part & d'autre, dont il en resta (dit-on)

Autre action.

500. sur la place, & 400. furent faits prisonniers, du nombre desquels on met 15. Officiers de consideration; ce qu'il y a de certain, c'est que le Grand Prieur a envoyé en France deux Etendars & six Drapeaux gagnez dans cette occasion, donnant dans sa lettre beaucoup d'éloge aux Officiers & aux troupes qui ont combatu. Dans le même tems Mr Medavi fut inquietter les quartiers des Allemands, afin de faire diversion; & le Comte de Lautrec, Colonel de Dragons, s'étant trop avancé, fut coupé par un detachment d'Allemands, mais il se fit jour l'épée à la main & revint dans son Poste blessé d'un coup de mousquet dans l'épaule, qu'on croit mortel.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **J**E commence cet article par la Copie d'une lettre anonime, qui a déjà été imprimée: si veritablement elle a été écrite par un Allemand; on a très-bien fait, en la rendant publique, de cacher le nom de l'Auteur; car elle est d'un stile à ne pas faire sa Cour à l'Empereur; Elle a pour titre: *Lettre d'un Gentilhomme de Swabe, écrite à un Suisse, imprimée à Basle avec permission des Superieurs 1705.* Je laisse au Lecteur à juger, si les plaintes de cet Allemand sont bien ou mal fondées; voici comme il parle.

MONSIEUR,

JE ne vous connois, ni ne cherche à vous connoître, puis que vous voulez être inconnu; je vous crois Suisse, puis que vous dites que vous l'êtes, la raison & l'esprit sont de tous Païs.

*Lettre sur
les affaires
d'Allemagne*

Vous n'avez jamais rien soutenu de plus véritable, que ce que vous aviez entrepris de prouver dans vôtre dernière lettre: mais vous le dirai-je, vous n'avez jamais rien écrit de plus inutile. A qui prétendez-vous annoncer ces grandes veritez? *que les Etats de l'Empire sont supérieurs à l'Empereur, qu'ils ont droit de le déposer, que la Majesté & la Puissance souveraine n'appartiennent qu'à eux, & qu'il y a dans l'Empire un juge de l'Empereur, un Tribunal établi, devant lequel l'Empereur appelé, est obligé de venir rendre compte de sa conduite.* A qui, dis-je, prétendez-vous annoncer ces veritez, est-ce aux peuples d'Allemagne?

*L'Empire
est supérieur
à l'Empereur.*

Il est vrai qu'il semble que par la maligne politique de ceux qui nous gouvernent, les tenebres se soient répandues sur nous: Il est vrai que la plupart des Allemands, *fada status sui ignorantia decepti*, comme dit un Auteur, languissent dans un oubli honteux de l'état de leur République, dont la liberté perit: mais cependant le peuple même, le simple vulgaire n'ignore pas ces anciennes constitutions de l'Empire, ces anciens droits, qu'avec tant de soin vous avés expliqués. Les moindres gens de Loi, dans nos petites Villes, ajouteroient sur le champ de nouvelles preuves à celles que vous avés ramassées.

J'en ai vû quelques-uns qui s'étonnoient que vous eussiez parlé d'Albert I. & que vous n'eussiez pas tiré de cet exemple tout le secours que vous

en pouviez tirer ; vous n'aviez , selon eux , qu'à rapporter les propres termes d'un Auteur Allemand , qui a écrit en François , & qui est en tout plus favorable aux Empereurs qu'à l'Empire.

Albert , dit cet Auteur , *apella les Electeurs Ecclesiastiques devant les Princes & Etats de l'Empire à Mayence , pour répondre aux accusations qu'on faisoit contr'eux ; les Electeurs , continuë-t'il , ne se soucierent pas beaucoup de cette sommation , ils se retirèrent vers l'Electeur Palatin , & par devant lui , comme juge competant de l'Empereur , ils formerent une plainte contre l'Empereur même de ce qu'il avoit tué mal à propos l'Empereur Adolphe , éludant ainsi la demande de l'Empereur.*

Cette seule Histoire tirée d'un livre non suspect prouvoit évidemment les deux propositions avancées dans vôtre lettre , que les Empereurs avoient reconnu de tout tems la supériorité des Etats , & que les Etats avoient un juge competant contre les Empereurs ; mais je le repete , ce sont des veritez dont personne ne doute en Allemagne.

Pourquoi donc , me direz-vous , souffre-t-on en Allemagne , toutes les entreprises que l'Empereur fait incessamment contre des droits si certains & si connus ? pourquoi ces redoutables Etats de l'Empire , auxquels *Otton IV. disoit , Nous avoions Magnanimes Princes , que vous avez le pouvoir de créer & de déposer. les Empereurs :* Ces Etats qui effectivement deposerent *Adolphe de Nassau* , parce qu'il s'étoit rendu pensionnaire du Roi d'Angleterre , parce que pour favoriser les desseins de ce Prince , il en recevoit des subsides & avoit embarassé l'Allemagne dans une guerre contre la France , pourquoi ces mêmes Etats autrefois si jaloux de l'honneur de l'Empire,

L'Empereur peut être déposé.

l'Empire, en souffrent-ils aujourd'hui l'avilissement avec tant de patience? pourquoi n'osent-ils pas même se plaindre, lors que l'Empereur Leopold inonde l'Allemagne d'Anglois & de Hollandois? Lors qu'ils voyent, qu'après avoir pour son intérêt particulier, jetté l'Empire dans une guerre qui depeuple l'Allemagne, il se mit dans la triste necessité de dépendre des Hollandois, d'obéir à toutes leurs volontez, de recevoir des instructions & des ordres de la part de ces orgueilleux Negocians, qui à peine autrefois osoient approcher de son Trône; lorsque l'Univers est étonné de cette soumission de la Majesté Imperiale, & du renversement de toutes les loix de l'Empire: pourquoi ne se souviennent-ils point de leurs droits? & s'ils les connoissent, n'ont-ils ni voix, ni courage, pour relever leur liberté chancelante, & la gloire de leur nation?

Tous nos malheurs ne vous sont pas encore connus; le plus cruel, selon moi, est que nous sommes devenus le jouet de ceux qui nous asservissent: ilshabillent nôtre servitude des ornemens de la liberté: ils nous arrachent nôtre consentement, sur ce qu'ils entreprennent de plus contraire à nos Loix: nous ne disons que ce qui nous est prescrit, nous ne faisons que ce qui nous est mandé, & ce consentement forcé, que nous donnons à tout ce qu'on invente de plus préjudiciable contre nous, est appellé *liberté*. Mille ressorts, les uns cachez, les autres à découvert, que la Cour de Vienne fait mouvoir & agir dans les autres Cours d'Allemagne, n'ôtent point aux Allemans la connoissance de leurs droits, mais ils leur ôtent & l'envie & les moyens de s'en servir. Voilà la triste raison pourquoi l'Allemagne bien instruite de ses Loix, en souffre pourtant la violation continuelle.

Les Allemands regardent sans cesse la liberté qui les quitte; ils la cherissent, ils l'appellent, on diroit qu'ils lui tendent les bras : mais poufsez par je ne fai quel charme, qu'ils ne fauroient rompre, ils la fuyent quand elle vient à eux ; ils courent à l'esclavage & ils se mettent dans les fers qui leur sont tendus , semblable à ces malheureux animaux qui sans pouvoir se détourner pour éviter la mort, entraînez par une force secrete & infurmontable viennent se jeter dans la guëulle beante de celui qui les attend pour les devorer.

Les filets, s'il est permis de parler ainfi, qui envelopent le Corps Germanique, sont si ferrez & si forts, qu'il ne sert de rien de représenter aux Etats l'oppression qu'ils souffrent, & le droit qu'ils ont de s'opposer à la violence qui les opprime. Nos peuples ne sont ni ignorans ni insensibles, & vous êtes vous-même dans une erreur grossiere, si vous croyez que l'Allemagne parle chez elle comme vous voyez que dans les Actes publics la Cour de Vienne fait parler l'Empire.

Avant même que nous eussions vû le Manifeste del'Electeur de Baviere *, avant que nous eussions vû les belles & sçavantes Additions qui y ont été faites depuis peu, nous ne regardions point la guerre qui s'allumoit en Allemagne comme une guerre de l'Empire. On s'est étonné ici de ce que le Manifeste n'expliquoit pas assez nettement les raisons qui prouvent que la déclaration de l'Empire ayant été arrachée par force & par surprise, étoit absolument nulle, & n'obligeoit point les Membres de l'Empire ; on a été bien aise de trouver ces raisons que chacun se

* Ce Manifeste a été inseré dans nôtre Journal du mois de Janvier dernier.

des Princes &c. Mars 1705. 139
se disoit à soi même, plus étenduës & mieux exposées dans les Additions : mais on n'avoit be-
soin ni du Manifeste ni de ses Additions pour
être persuadé que la guerre presente étoit une
guerre de la Maison d'Autriche & non pas de
l'Empire.

Nous savions tous qu'avant que la Diète ge-
nerale assemblée à Rarisbonne, eût même été
consultée, l'Empereur avoit déjà offensivement
commencé la guerre en Italie; déjà il avoit fait
attaquer Landau. Nous savions que pour avoir
le tems d'intimider les uns par les menaces, de
gagner les autres par les promesses & les artifi-
ces ordinaires à la Cour de Vienne, il avoit trou-
vé moyen de suspendre les délibérations de la
Diète, en fomentant les difficultez que fai-
soient les Protestans, sur la qualité de Cardinal
de la Ste. Eglise Romaine, & en empêchant le
Cardinal de Lamberg premier Commissaire
Imperial, de revenir à la Diète, qui alors n'é-
toit pas disposée à entreprendre la guerre.

Pendant tout le tems de l'inaction de la Diet-
te, à cause de l'absence de ce principal Commis-
saire, les intrigues de la Cour de Vienne firent
leur effet; bien-tôt ce ne fut plus la même Diet-
te, & lors que la guerre se declara, ce n'étoit
plus les Membres de l'Empire qui parloient,
c'étoit les creatures, pour ne pas dire les esclaves
de la Maison d'Autriche; le nom de l'Empire
paroissoit à la tête de la Declaration, c'étoit la
voix de Jacob, mais c'étoit les mains d'Esau.

L'Electeur de Baviere a eu raison de ne pas
reconnoître l'Empire au milieu d'une seduction
& d'une violence si manifeste, les peuples d'Al-
lemagne n'ont point dû regarder ce Prince com-
me un rebelle & un perturbateur de la paix pu-
blique. Dans le parti de l'Empereur ce n'étoit

qui

que l'ombre & l'image de la République qui parloit ; dans celui de l'Electeur, c'étoit la République même qui agissoit : d'un côté le cadavre de l'Empire sans liberté & sans vie , de l'autre, la liberté & l'ame de ce Saint Empire. L'Empire n'est point où les loix & les regles de l'Empire ne sont plus observées.

Ce ne sont point à mes pensées que je vous donne, ce sont les discours communs de nos peuples que je vous raporte. Tout simples & tout grossiers que nous sommes dans nôtre malheureuse Suabe, à ce que disent les Autrichiens, nous jugeons quelquefois sagement , & toutes les ruses de leur politique n'échappent point à nos cōnoissances. Pensez-vous que sur la foi des Edits de l'Empereur, nous ayons crû que les François étoient nos plus cruels ennemis ; que le Roi de France vouloit jeter la Nation Allemande dans le mépris & envahir l'Allemagne.

Nous savons que les François sortis de l'ancienne Franconie nous regardoient autrefois comme leurs freres, nous savons que François I. un de leurs plus illustres Rois, se faisoit honneur de tirer son origine d'Allemagne. L'Empereur dédaigné d'en avoir une semblable, il va chercher la sienne dans les ruines de Troyes , & parmi les fables de la Grece. Enfin nous savons qu'avant que la Maison d'Autriche fût montée sur le trône Imperial, l'Allemagne avoit rarement été obligée de soutenir des guerres avec la France ; peu d'Empereurs s'étoient broüillez avec les Rois de France , beaucoup avoient reçu de ces Rois de grands secours dans les troubles de l'Empire.

La vaste ambition de Charles - quint , qui vouloit se faire un Empire semblable à celui de Charlemagne ; cette malheureuse ambition a commencé les funestes discordes qui ont pres-

que

que rendu irreconciliables deux Nations jusqu'alors amies. Les Empereurs qui succederent à Charles-quin plus équitables, quoiqu'Autrichiens, abandonnerent ces temeraires pretentions, & la paix regna long-tems entre les Allemands & les François: elle ne fut troublée que sous Ferdinand II. qui sortit avec trop de bonheur des troubles du commencement de son regne, entreprit ouvertement de se rendre Souverain dans l'Empire, & d'étouffer la liberté des Princes & des peuples d'Allemagne; il l'eût fait, si la France & la Suede ne fussent venus au secours des Allemands opprimez. Ces deux Couronnes sauverent nôtre liberté, en nous procurant la fameuse paix de Westphalie, qui donna des bornes à l'ambition de la Maison d'Autriche.

La haine de cette Maison devint alors implacable contre la France: Alors l'Empereur Leopold qui en montant sur le Trône, vit que la plupart des Etats de l'Empire regardoient les François comme les défenseurs du Corps Germanique, & formoient avec la France des ligués pour la conservation de la liberté retablie par la paix de Westphalie, s'enflama de cette haine hereditaire, & tâcha d'en enflamer tous les cœurs en Allemagne. Plaignez nous, il y réussit.

Nous savons, nous voyons que ce n'est point la France qui hait ni qui attaque l'Allemagne; ce n'est point l'Allemagne qui craint la France, c'est la Maison d'Autriche qui hait & qui veut accabler la Maison de France, parce que cette Maison l'a empêché de nous opprimer. Nous savons que c'est la Maison d'Autriche qui irrite, qui provoque sans cesse, qui attaque la France, & qui lui reproche ensuite comme une infra-
ction

tion des Traitez, une défense juste & necessaire. Nous savons que l'Empire n'a point d'intérêt dans la guerre présente, & que la Succession d'Espagne appartient légitimement à la Maison de France. Nous savons que si la Maison de France vouloit promettre à celle d'Autriche de l'aider à renverser l'Empire, & à se faire de l'Allemagne une Monarchie parfaite & hereditaire, les deux Maisons seroient bien tôt d'accord. Celle d'Autriche ne disputeroit point l'Espagne à l'autre, nous le savons, nous l'avons souvent entre nous: cependant emportez par un torrent auquel nous n'osons plus résister, nous courons comme des incensez à la destruction de la France, afin de n'avoir plus de défenseur, & d'être livré à nos véritables ennemis, qui n'attendent que l'abaissement de la France, pour achever de nous mettre dans les fers.

Nous savons, dis-je, tout cela; nous savons encore ce que peut-être vous même qui paroissez assez instruit des affaires de l'Europe, vous avez ignoré jusqu'à présent. Nous savons que l'Empereur a un projet déterminé de changer la forme de l'Empire, d'anéantir la liberté des Etats, & de rendre sa Maison Souveraine d'Allemagne, avec une autorité absoluë & despotique. Ce projet est mis par écrit, les moyens de l'exécuter sont fournis & expliqués dans l'écrit; il est entre les mains des Ministres de l'Empereur, qui le lisent, qui l'étudient sans cesse, & qui le suivent exactement & sans relâche.

Maximes de Montecuculi pour l'art de regner.

Le fameux Montecuculi que le dernier siecle a vû si long tems à la tête des Armées de l'Empereur, ne s'est pas contenté de donner dans son Livre de *l'Art de la guerre*, des preceptes funestes à la vie des hommes, il a donné

né dans ses Memoires Politiques, des conseils encore plus funestes à la liberté des peuples; C'est lui, qui en mourant, a laissé à l'Empereur comme un gage pretieux de son zele pour la Maison d'Autriche, ce projet dont je viens de vous parler. Son traité de *l'Art de la guerre*, s'est assez repandu dans le monde, je ne doute pas que vous ne l'avez vû, je crois même qu'il a été imprimé en Hollande; Mais celui de *l'Art de regner*, a été tenu plus secret; cependant beaucoup de Prince d'Allemagne, & parmi le peuple quelques gens sages & curieux en ont connoissance.

Le premier moyen que propose ce dangereux Conseiller à l'Empereur, pour le rendre Maître & absolu Monarque, est d'être toujourns armé, & seul armé dans l'Empire; Car, dit il, *qui a le fer a l'or, & qui a l'or a le fer, a toute la puissance, & est le maître d'acabler les uns & de corrompre les autres.* Les expediens qu'il fournit pour mettre en œuvre ce premier moyen, qui sert de base à tous les autres, sont d'avoir toujourns la guerre sur le Rhin, ou sur le Danube, contre les François, ou contre les Turcs, d'acheter & de tenir à sa solde les troupes des Princes particuliers de l'Empire, de desarmer & de dépouiller ceux qui ne voudront pas les lui vendre.

Toute la conduite que vous voyez tenir à l'Empereur dans cette derniere guerre, n'est qu'une exacte observation de ces Conseils injustes. Il a acheté ou fait acheter par ses Alliez les troupes de tous nos Princes; il a desarmé comme vous avez vû, & opprimé l'Electeur de Baviere, qui a refusé de vendre les siennes.

On avoit renouvelé dans la Diète les propositions faites inutilement tant d'autres fois
de

de lever & d'entretenir un armement perpetuel de l'Empire, d'établir une Caisse militaire de l'Empire, & de la gouverner par des Officiers que l'Empire nommeroit. Ces propositions n'ont été qu'un jeu, dont on a laissé les Ministres de la Diette s'amuser quelque tems; elles ont été ensuite rejettées, ce seroit l'Empire qui auroit *le fer*, & l'Empereur ne seroit pas maître de l'*or*.

Mois Ro-
mains.

Les Etats de l'Empire ont demandé avec de vives instances que la Diette suivant les constitutions, établit la *Matricule* de l'Empire sur l'ancienne regle, afin que chacun connût sa *Romanse*, scût la quote-part qu'il devoit fournir pour les besoins de la guerre, & en payant ses *mois Romains* en argent ou en troupes, fut quitte & demeurât tranquille; mais une des maximes encore du cruel Montecuculi, est d'abolir cet usage salutaire, l'Empereur a empêché qu'on ne le suivit.

Il a *le fer*, il lui importe que rien ne soit réglé afin que tout soit à sa discretion, & qu'il tire l'*or* aussi abondamment qu'il lui plaira. Ainsi les Villes par exemple, de Breme, de Lubec, & de Hambourg, qui, si la *Matricule* de l'Empire étoit ouverte, fourniroient peut-être chacun vingt ou vingt cinq mille francs, sont obligez de payer chacun cinquante ou soixante mille écus. Ainsi la plûpart des Cercles de l'Empire, lesquels, si cette *Matricule* étoit observée en y satisfaisant; refuseroient aux troupes de l'Empereur les quartiers d'hiver qu'ils sont obligez de leur accorder, sont tous les ans affligez par ces quartiers, plus affreux que la guerre même

Dureté des
quartiers
d'hiver en
Allemagne.

Quelle idée vous faites-vous des quartiers d'hiver que les Allemans prennent dans leur propre Patrie? en cōnoissés-vous toute l'horreur & tou-

toute la cruauté. Figurez-vous dans un païs conquis, un vainqueur barbare, qui pille, qui brûle, qui ravage les Maisons & les Campagnes; qui insulte, qui dépouille, qui tourmente sans pitié ses ennemis vaincus: vous n'aurez encore qu'une idée imparfaite des terribles quartiers d'hiver, que l'Empereur distribuë dans l'Empire.

On nous étourdit sans cesse des exagérations qu'on nous fait de la misere de nos ennemis, on ne nous parle que des Impôts sans nombre, & des taxes dont ils sont accablez. O! qu'ils sont heureux de jouir au moins tranquillement de leurs foyers, & de ne point loger les troupes Imperiales! Que nos peuples s'estimeroient fortunez, si en payant le double de toutes ces taxes, & de tous ces Impôts, ils étoient délivrez des impiroyables hôtes, qu'on leur envoie tous les ans.

Cette nouvelle methode de n'avoir plus de *Matricule* dans l'Empire, est peut-être une des plus dangereuses maximes de la Politique de Montecuculi. Par ce moyen l'Empereur trouve aux dépens du Corps Germanique, de quoi acheter toutes les troupes d'Allemagne, il attache à ses interêts les Grands Etats de l'Empire, par les contributions & les riches quartiers qu'il leur donne sur les petits, & il rend les petits si dépendans de lui, par la crainte, qu'ils lui sont plus soumis que ses sujets hereditaires.

Je vous découvre des miseres & des afflictions que vous ne connoissiez peut être pas si parfaitement; vous voudrez peut être dans quelqu'une de vos lettres, en faire une peinture plus vive, mais n'attendez pas qu'elles produisent aucune resolution digne du courage Germanique.

Quelle resolution peuvent prendre ou exécuter des Etats accablez, un peuple abandonné de ceux qui le devoient conduire? Donnez

nez-lui des Chefs, & vous verrez que l'amour de la liberté & de la gloire Teutonique, respirent encore en Allemagne; Si comme Suisse Allié, & en quelque maniere Membre de l'Empire, vous êtes touché des miseres de la commune Patrie, & sentez dans vôtre cœur, quelque desir de les soulager, adressez aux Princes d'Allemagne toutes les sages reflexions que vous faites. Mettez devant leurs yeux leur Patrie gemissante; montrez-leur leurs veritables interêts, & assurez-les que les peuples sont prêts à leur obéir, s'ils veulent combattre pour la liberté.

*Crainte des
Peuples de
Suabe.*

La voix du peuple public ici, que les plus Puissans parmi les Princes, ne seroient pas fâchez qu'une guerre longue & opiniâtre, produisit enfin une dissolution entiere de l'Empire Germanique; on dit qu'ils esperent que dans ce funeste événement, ils profiteroient de la ruine generale: qu'avec les nombreuses troupes qui leur obéissent, ils s'empareroient des petits Etats qui les environnent, & en composeroient des Monarchies separées & indépendantes; representez à ces grands Princes que leur ambition les aveugle & les abuse.

Suppliez-les de considerer, que la Maison d'Autriche, qui peut-être plus veritablement qu'eux, souhaite de voir cette terrible dissolution, en tireroit seule tout l'avantage. Elle n'abandonneroit point le titre d'Empereur; Elle s'en feroit un titre hereditaire; Elle a déjà formé au milieu de l'Allemagne une Monarchie redoutable, presqu'indépendante & comme divisée de l'Empire, ainsi que le remarque l'Auteur des Additions au Manifeste de Baviere: Les nouveaux Etats que la dissolution du Corps Germanique lui donneroit moyen d'en-
vahir

vahir & d'unir à cette Monarchie, rendroient cette Maison si puissante, que bien-tôt, & très-facilement, elle dépouilleroit les grands qui auroient dépouillé les petits.

Je ne puis croire que cette horrible idée de dissolution, entre dans l'esprit des Princes si Magnanimes, & si équitables; mais qu'est-ce donc qu'ils espèrent? Quel fruit attendent-ils de tant de dangers auxquels ils s'exposent, & de tant de sang qu'ils repandent? n'aspirent-ils qu'à faire obtenir à la Maison d'Autriche la Monarchie Espagnolle. Ils devroient souhaiter qu'elle en eût été dépouillée il y a longtems, s'ils se souviennent des troubles, que dans les siècles passez l'Espagne a souvent excité où entretenus en Allemagne; combien de fois a t'on vû les Armées Espagnolles passer le Rhin, & venir dans l'Empire soutenir les usurpations des Empereurs Autrichiens? Que sera-ce, quand les Rois d'Espagne & les Empereurs seront encore plus étroitement unis qu'ils ne l'étoient en ce tems-là? Ce seroit alors que sans se dissoudre, le Corps Germanique changeroit entierement de forme, & tomberoit sous le joug Autrichien, les Princes ne seroient plus que des Sujets de la Maison d'Autriche. Quelle Puissance dans le monde sera capable de lui résister, si l'Allemagne est assez malheureuse pour abattre celle de France?

Considérez la situation affligeante où se trouvent en Allemagne les hommes sages & désintéressés à qui Dieu a donné de bonnes entrailles pour la Patrie.

De meliore luce fixis precordia Titano.

Ils ont sans cesse devant les yeux, ces deux

objets funestes, l'esclavage inévitable de l'Empire ou sa dissolution. L'Esclavage, si tant de Princes qui combattent pour l'agrandissement de la Maison d'Autriche, demeurent toujours unis & toujours attachez à cette Maison. La dissolution si l'ambition & les interêts particuliers la divisent, & portent les plus Puissans à exécuter ce dessein qu'on dit qu'ils ont de s'emparer des petits Etats qui sont à leur bien-séance, d'ôter la liberté aux Villes Imperiales, & d'occuper toute l'Allemagne, par deux ou trois grandes Monarchies libres & séparées les unes des autres.

Pour moi, que ces deux points de vûe n'abandonnent jamais, & épouvantent toujours, je vous avouë que je ne puis m'empêcher de porter envie à la tranquillité de vos louïables Cantons, & de déplorer le malheur de nôtre triste Suabe. Comme vous, nous sommes de prétendus Sujets de la Maison d'Autriche; comme vous & presque en même tems que vous, nous avions fait une ligue pour conserver nôtre liberté: malheureux! nous n'avons employé les forces de cette ligue, qu'à tâcher de vous remettre sous le pouvoir de la Maison d'Autriche.

Nous nettoyâmes véritablement les grands chemins, nous purgeames l'Allemagne de Brigans qui l'infestoient; mais nous déshonorâmes cette heureuse expédition par la guerre que nous vous fîmes. Dieu punit nôtre injustice; nous ne recueillîmes de cette guerre que vôtre haine & la honte d'être battus en huit rencontres celebres. La Paix se conclut à vôtre honneur, nôtre Ligue se dissipa; vous êtes demeurez libres & tranquilles & nous sans union, sans intelligence entre nous, sans deffense,

nous

des Princes &c. Mars 1705. 199
nous nous sommes laissez accabler.

Comparez cependant la foiblesse des premiers Cantons, qui ont commencé vôtre liberté, & auxquels les autres se sont joints; comparez, dis-je, leur foiblesse avec la Puissance de Suabe, si parmi nous il se fut trouvé autant de courage qu'il s'entrouva parmi vous. Comparez vos Citez des Valées, Uri, Switz, Underwald, avec nos Pais vattés & riches, nos Villes fameuses de Suabe, Auxbourg, Ulm, Constance, Tubinge, Bade, Lindau & une infinité d'autres.

Quels étoient dans ces premiers Cantons les hommes qui resisterent si long-tems, à la formidable puissance d'Autriche, & qui enfin la détruisirent, gens simples, grossiers, sans experience, sans armes la plupart, tant il est vrai, que l'homme n'a qu'à vouloir & à perseverer; Dieu l'aide & le fait réussir dans les entreprises les plus difficiles, si elles sont justes.

La memorable journée de Morgatten en est un beau témoignage. Treize cens Suisses défirent une Armée de plus de vingt mille hommes, scellerent du sang de leurs ennemis la liberté de la patrie, & eussent effacé dans l'histoire le nom de Thermopilles tant vanté, si l'art d'écrire & de parler leur avoit été donné, de même que celui d'agir & de faire la guerre; mais sages dans toute vôtre conduite vous n'avez voulu avoir parmi vous, ni Orateurs, ni Poëtes, ni Conquerants, dangereuses pestes, qui ont corrompu & enfin détruit les celebres Républiques de Rome & d'Athenes.

Encore aujourd'hui, fidelles observateurs de vos premieres Loix, vous ne songez qu'à maintenir dans vos Républiques, l'ancienne pureté de mœurs de vos peres: en cela vous êtes bien dif-

○ 3

fercats,

*Bataille
de Morgas.*

ferents de certains peuples que nous connoissons que l'ardeur de s'enrichir qui les devore, l'ambition, la vaine gloire, l'envie de dominer, & de tenir la balance dans l'Europe, ne feront pas subsister long tems.

O! que nos habitans de Suabe seroient heureux, si nos peres aussi sages que les vôtres après vous avoir fait la guerre, avoient sçû profiter de l'exemple, de la plupart de vos illustres Cantons, vous savez que la guerre vous les a presque tous donnez, les uns ont été attaquez par vous, les autres vous avoient attaquez, & avoient voulu comme nous, retablir dans vos pais la domination de la Maison d'Autriche, mais plus habilles que nous, en faisant la paix ils se sont incorporez avec vous, & ils jouissent de tous les avantages de cette precieuse liberté dont nous n'avons que le nom.

Nous pourrions encore suivre ce grand exemple, avant que quelque Prince, à qui peut-être, nous sommes promis, se saisisse de nous, si vous refusez de nous recevoir comme vous l'avez en d'autres tems refusé, nous pourrions du moins nous unir entre nous, comme vous vous êtes unis & former un autre Etat sur le modelle du vôtre. Nous le pourrions, si Dieu nous aimoit assez pour nous en inspirer le dessein; Uri, Swits & Underwald, n'avoient pas les forces que nous avons, les Puissances qui pouvoient nous acabler, sont trop occupées: nous ne manquons ni de courage ni d'armes; mais nous manquons de sagesse & de conseil; & nous ne romprons jamais nos fers.

Je ne vous fatiguerai pas d'avantage de mes lamentations, je ne suis peut-être déjà que trop ennuyeux, pour la premiere fois que je vous écrit. Pardonnez-le moi, & soyez persuadé, que tout inconnu que je vous suis & sans vous

des Princes &c. Mars 1705. 201
connoître, je suis bien véritablement, Monsieur
vôtre &c.

II. Il n'est pas difficile de juger que cette lettre sort de la plume d'un esprit mécontent & inquiet de la Maison d'Autriche. Si quelque Partisan de cette Maison prend soin de la refuter, & que la réponse me tombe entre les mains j'en ferai part au public avec la même franchise avec laquelle je lui fais part de ladite lettre. Nous ne devons cependant attendre cette refutation, que de la part de quelque zélé Autrichien, car les Ministres de l'Empereur ne voudront sans doute pas s'abaisser jusques à l'examen de cet écrit; on m'assure que quelques-uns l'ont regardé avec la même indifférence que les gros chiens font l'aboyement des petits Epagneuls, de manière qu'ils sont bien éloignés d'imiter le Poëte lors qu'il dit.

*Je suis par tout un fat, comme un chien suit
sa proye,*

Je ne le sens jamais qu'aussi tôt je n'abboye.

III. Toutes les nouvelles publiques qui viennent d'Allemagne, assurent que véritablement les peuples du Cercle de Suabe, refusoient de fournir les gros subsides que l'Empereur leur demande, aussi bien que le nombre d'hommes qu'on veut leur faire fournir; ils représentent, pour s'en dispenser, que leur pais est presque ruiné par les grosses contributions qu'ils se sont vû obligés de payer, par les gros quartiers d'hiver qu'ils ont supportés, & par la marche & contre-marche des Armées ennemies & amies, qui depuis le commencement de la guerre ont si fort ravagé leur Pais, qu'il ne leur a pas

*Refus de
Cercle de
Suabe.*

été possible d'amasser la dixième partie de leur recolte.

Ils se plaignent aussi de même que les Cantons Suisses, de ce que l'Empereur a augmenté les impôts mis sur les sels d'Allemagne, représentant le préjudice que cette nouveauté fait à leur Commerce avec les Suisses; ceux ci paroissent disposez à se fournir de sel en Franche Comté, plutôt que de se soumettre au payement de ces nouveaux impôts.

Murmure au sujet des sels.

Ce fut pendant la guerre Panique qu'on commença à mettre un impôt sur le sel: Philippe surnommé le long fut le premier qui mit en France un denier sur chaque minot de sel; Philippe de Valois en ajoûta un second, Charles VI. l'augmenta encore de deux autres deniers, Louis XI. poussa cet impôt jusqu'à douze deniers; mais François I. sous prétexte de necessitez de la guerre, multiplia cette taxe jusques à vingt quatre livres le Muid, & depuis ce tems-là on l'a augmentée en différentes occasions, jusqu'au période où nous la voyons.

En quel tems les impôts sur le sel ont été introduits.

On a dit plusieurs fois, que si le Roi vouloit fixer ses droits sur le sel, dans les endroits où on le fabrique, & laisser ensuite la liberté aux peuples de le commercer, Sa Majesté en tireroit un plus gros revenu qu'elle ne fait, & déchargeroit son Etat de la dépense d'une infinité d'Officiers, de Bureaux, de Commis & de Gardes, qui consomment presque la moitié du produit de ces impôts.

Superstitions sur le sel.

Quoi que par un ancien proverbe il soit porté que rien n'étoit plus utile que le sel & le Soleil, les Egiptiens cependant ne s'en servoient pas, les uns disent afin de se con-

server dans la continence, & les autres, parce qu'ils regardoient le sel comme étant l'écurie de leur grand ennemi Tiphon. Les peuples d'Afrique & de Tartarie au contraire ne peuvent pas s'en passer, parce qu'on prétend que sans le sel, leur sang, leurs levres & leurs gencives se corromproient.

Les anciens, dit Mr. Dacier, ont crû que le sel étoit sacré; ils sanctifioient leurs tables par des salieres, & si on avoit oublié d'y mettre la saliere, la table étoit prophanée, & lors qu'on ne l'ôtoit pas après le repas, on en craignoit quelque malheur.

C'est sans doute de cette superstition qu'est venu le scrupule que plusieurs Chrétiens ont encore aujourd'hui, lors qu'ils voyent une saliere renversée, ou que par la negligence d'un domestique, la saliere n'a pas été mise sur la table avant de servir les viandes. J'ai connu des personnes de considération que ces sortes de bagatelles chagrinoient beaucoup. La maniere dont le sel se fabrique est assez curieuse pour devoir trouver place ici, du moins celle qui se fait d'eau de la mer; car celle des puits ou sources salées qu'on fait en Lorraine, en Franche-Comté, en Allemagne ou ailleurs, n'est presque ignoré de personne.

On choisit près de la mer un terroir bas, le plus propre à faire le sel est celui où la terre est grise & douce. Au mois de Mars les Sauriens commencent par faire écouler les eaux dont les marais salans ont été couverts pendant l'hiver. Lors qu'il est sec & bien netoyé, l'on fait entrer l'eau de la mer pendant la haute marée dans les *Jas* ou reservoirs, qui sont separés de la Mer par une petite digue qui

*Maniere à
faire le sel de
la Mer.*

qui se ferme avec une ventelle, & cette ouverture se nomme *Varaigne*. Les Jas étans pleins on laisse couler l'eau peu à peu dans les *Conches* ou reservoirs particuliers, à travers d'un gros mats percé. Des conches on fait passer cette eau par un canal de bois qu'on appelle *arne d'eau*, dans un autre endroit nommé *le mort*. Du mort, l'eau est conduite dans un autre reservoir qu'on appelle *Table*, où on la laisse échauffer quelque tems avant de la faire entrer dans les *Meaus* par de petits pertuis; par ce moyen les Sauniers ont toujours de l'eau prête à faire du sel, lors que le tems est propre; celui qui leur convient le mieux, est un beau Soleil bien chaud, ou les vents Nord-Est & Nord-Oüest: Dans ce tems-là les Ouvriers font passer l'eau qui est dans les reservoirs nommez *meaus*, dans les *aires* ou lieux destinez à cuire le sel. Dès qu'il y en a environ la hauteur de deux pouces, on ferme les conduits. Comme cette eau se trouve déjà fort échauffée dans les differens reservoirs par où elle a passé & sejourné, elle se congele dans les airs au bout de trois ou quatre heures, suivant que le Soleil est favorable. Il s'éleve une écume qui se dissipe bientôt, & deffous cette écume on trouve une espece de voile, comme lors qu'on écume du lait, & qui sent l'odeur de la violette la plus agréable. Tous les jours les Sauniers rompent ces voiles de sel, qu'ils ramassent & le mettent en des monceaux qu'on nomme *pilots* & *vaches*; on observe de ne pas laisser convertir toute l'eau des aires en sel, afin de l'avoir plus nette; outre que ce qui en reste ne contribuë pas peu à avancer la cuisson de la nouvelle eau qu'on y met, & lui sert pour ainsi dire de levain.

IV. Dans l'Assemblée generale des Cantons Suisses, qui se tient actuellement à Bâle, on a fort agité le préjudice que le Corps Helvetique recevroit, s'il se soumettoit au payement des nouveaux impôts que l'Empereur a mis sur les sels de Baviere & du Tirol; ils ont même fait à ce sujet une Deputation au Comte de Trautmansdorf Ambassadeur de l'Empereur, qui en reponse, leur a envoyé un détail de ce qui s'est passé en Hongrie dans l'action de Tirnav, & se plaint en même tems de ce que plusieurs Maquignons François avoient acheté en Suisse grand nombre de Chevaux; mais les Suisses ont répondu que ce commerce étoit libre à toutes les Nations, & qu'ils n'empêchoient pas aux Imperiaux non plus qu'aux François de venir dans leurs foires & marchez y acheter ce qu'on y expose en vente, en payant les droits ordinaires.

V. On a rendu publique une lettre que le Marquis de Puisieux Ambassadeur de France, écrivit au Corps Helvetique le 12. janvier 1705. étant encore à Versailles où l'on prétend qu'il y a beaucoup de vaine gloire repandue; à la verité cette lettre est peu interessante pour les affaires publiques; mais ce Ministre n'a pas été fâché de trouver cette occasion pour renouveler aux Suisses ses marques d'estime & de consideration, en voici la Copie.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

Je me fais un plaisir de vous informer moi-même, que je viens d'être reçu Chevalier des Ordres du Roi mon Maître.

*Lettre du
Marquis de
Puisieux.*

Je

aux Loïa-
bles Cantons.

„ Je n'ai pas crû devoir vous en donner part,
 „ que je n'eusse reçû des mains de S. M. les
 „ marques de cette dignité : Toutes celles
 „ que j'ai reçû jusqu'à présent de vôtre af-
 „ fection & de vôtre bienveillance, m'as-
 „ surent qu'il vous plait de vous interesser
 „ pour ce qui me regarde ; ainsi je puis di-
 „ re *Magnifiques Seigneurs*, que je suis cer-
 „ tain que vous aurez appris avec joye, la
 „ recompense que le Roi a bien voulu
 „ donner à cinquante années de service,
 „ que j'ai eu l'honneur de lui rendre. J'ose
 „ même m'assurer, que vous avez part à
 „ celui que je viens de recevoir, puis que
 „ la distinction, dont S. M. m'a honorée,
 „ est une marque de la consideration qu'El-
 „ le a pour vous, & de l'attention qu'Elle
 „ a aux choses qui doivent vous faire plai-
 „ sir. Je m'estimerai très-heureux, si le
 „ cours de cette année, (que je vous sou-
 „ haite très-heureuse) me peut fournir les
 „ occasions de vous faire voir, avec quelle ar-
 „ deur je tâcherai toujours de contribuer à
 „ tout ce qui pourra vous être agréable. Je
 „ prie Dieu qu'il vous maintienne dans la
 „ prosperité de tout ce qui vous peut être
 „ le plus avantageux. Je suis, *Magnifiques*
 „ *Seigneurs*, vôtre affectionné à vous servir,
 „ Signé PUISIEUX.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
 en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

Verville pri-
sonnier à
Vienne.

I. C'EST par prévention que quelques-uns
 ont donné au Sr. de Verville le cara-
ctere

Ève d'Envoyé extraordinaire du Roi Tr. s-
Chrétien près du Prince Ragotski, * puis qu'il
n'a jamais été que Colonel d'un Regiment
au service des Mécontens, composé en par-
tie de François. Cet Officier ayant été con-
duit prisonnier à Vienne, on le traita d'abord
avec plus de rigueur qu'on n'a coûtume d'ex-
ercer envers les prisonniers de guerre ; quel-
ques-uns prétendirent même qu'on devoit
lui faire subir le même sort qu'eut un Officier
François qui fut pris en Languedoc , allant
joindre les Camifards des Sevens, qui ,
quoique muni d'une commission de la Rei-
ne d'Angleterre, fut pendu par ordre de Mr.
le Maréchal de Villars. Cette matiere fut
agitée dans un Conseil de guerre , où le
Prince Eugene de Savoye assista : ce Prince
fit comprendre à ceux qui opinoient pour la
mort, que le Sr. de Verville ne devoit être
regardé que comme un prisonnier de guer-
re, qu'il falloit faire une grande difference
entre un Sujet rebelle aux ordres de son
Prince, & un étranger qui servoit parmi
les ennemis ; qu'à la verité Mr. de Villars
n'avoit pas assez respecté la commission de
la Reine d'Angleterre en la personne de
l'Officier François exécuté en Languedoc ;
mais qu'enfin cet Officier étoit Sujet du
Roi de France, originaire de la Province
où les Camifards s'étoient soulevés : que
d'ailleurs le General François n'avoit fait
autre chose dans cette occasion qu'imiter
ce qui s'est pratiqué en Angleterre & en
Irlande, au sujet des Officiers de cette Na-
tion, qui revenus dans leur patrie avec
commission de France, y ont été mis à
mort

* Voyez *Feurier* pag. 130.

„ mort; sous prétexte qu'ils ne s'étoient pas
 „ munis d'un Passeport, & que ce défaut
 „ de Passeport pouvoit avoir donné lieu à la
 „ Sentence prononcée à Montpellier contre
 „ le François Religioneux qu'on y a exécuté;
 „ mais enfin qu'aucun de ces prétextes ne
 „ pouvoient servir de regle dans cette occa-
 „ sion-ci pour violer les Loix de la guerre,
 „ respectables par toutes les Nations.

*Les Mécon-
 tens tirent
 des armes &
 des muni-
 tions de
 Vienne.*

II. Comme l'Empereur a été informé que les Mécontens recevoient de Vienne sous main des Armes & des munitions de guerre, S. M. I. a fait publier des deffenses très-rigoureuses à toute sorte de personnes d'en sortir aucunes de la Ville, sous quelque prétexte que ce soit, à moins qu'elles ne soient autorisées par des Passeports conformes aux Reglemens, & signez par le Commissaire General de l'Artillerie.

*Ordre pour
 fournir les
 Magazins de
 Hongrie.*

III. Sur la representation que le General Heister a faite à la Cour Imperiale, que les Magazins de Presbourg & des autres Places de Hongrie manquoient de munitions de guerre, de même que de grains pour faire subsister les troupes, & l'impossibilité qu'il y avoit d'en ramasser dans le pais (où les peuples n'en ont pas recueilli pour leur provision & pour ensemençer leurs terres, dont la plûpart sont restées incultes,) l'Empereur a donné ordre d'y envoyer incessamment cinquante milliers de poudre, soixante milliers de plomb, & quatre mille sacs de bled du poids de cent livres chacun.

*Assemblée
 des Etats
 d'Autriche.*

IV. Peu à peu la santé de l'Empereur se retâblit, & quoi que sa foiblesse ne lui permette pas encore de grosses fatigues, S. M. I. n'a pas laissé de présider à l'ouverture de

l'Assemblée des États de la Basse Autriche, qui se tint dans la grande Salle du Palais à Vienne le 19 Janvier. Le Comte Julli Frederick Buccellini, Chancelier de la Province, harangua l'Assemblée; il fit une triste peinture des dangers où l'Empire s'étoit trouvé dans les premières années de la guerre; il passa ensuite aux grands progrès des armes des Alliez la Campagne dernière, n'oublia pas les dangers où la vie du Roi des Romains avoit été exposée devant Landau; il finit par la demande d'un subside considerable, représentant que le fruit de tant de glorieuses victoires consistoit à en savoir profiter; qu'il falloit pour cet effet faire de nouveaux efforts, afin d'être en état de rendre les troupes complètes, remplir les Magazins, payer les argerages de l'Armée, & l'entretenir pendant la Campagne prochaine.

Le Comte d'Abensberg qui répondit au nom de l'Assemblée, assura que quoique la Province fût presque ruinée par les sommes immenses qu'elle avoit déjà fourni, par les marches continuelles des troupes, par le pillage & par l'incendie des Mécontens, néanmoins les peuples assuroient S. M. I. qu'ils feroient un dernier effort pour lui donner des marques de leur zèle & de leur fidélité; les autres Pais Hereditaires qui ont aussi été assemblez, paroissent être dans la même volonté.

V. Le 18. du mois de Janvier, on celebra à Berlin l'aniversaire du Couronnement du Roi de Prusse, qui entra dans la cinquième année de son Regne en qualité de Roi; car comme Electeur de Brandebourg, il succeda à Frederick Guillaume son Pere

**Chevaliers
de l'Aigle
Noire.**

**Institution
de cet Ordre.**

en 1688. Le même jour, 18. Janvier, Sa Majesté Prussienne, donna la Chevalerie de l'Ordre de l'*Aigle noire*, au Prince Hereditaire de Hesse Cassel, au Margrave de Brandebourg Anspach, & au Duc de Saxe-Zeith. Cet Ordre est aussi ancien que la Monarchie du Prince; je veux dire qu'il prit naissance le 18. Janvier 1700. jour auquel l'Electeur de Brandebourg fut couronné Roi de Prusse, sous le nom de Fredreick premier. Ce Prince voulut signaler ce jour-là, par l'institution d'un Ordre de Chevalerie, à laquelle il donna le nom de *Aigle noire*, & en déclara Chef & Grand Maître, les Rois de Prusse ses Successeurs; parmi les Statuts de cet Ordre, il est réglé que personne ne doit le demander: on doit attendre qu'il plaise au Grand Maître de le conférer; une des obligations de ces Chevaliers, est de protéger les Veuves & les Orphelins.

Leur nombre est fixé à trente, sans y comprendre les Princes de la Maison Royale: l'habit de cérémonie consiste en un manteau de Velours rouge, doublé de tafetas bleu, ayant une étoille sur l'épaule droite, & dans le centre une Aigle noire, avec ces mots pour devise *Suum cuique*. Une veste de Velours bleu, doublée de tafetas rouge, une Toque de Velours noir garnie de plumes blanches, & par dessus le manteau un grand Collier d'or émaillé, composé de plusieurs Aigles noires. Au bout du Collier pend une Croix émaillée de b'eu, de la figure à peu près de celle de Malte, avec une F. & une R. au milieu, qui signifient FREDERICUS REX. Pour distinguer les Chevaliers Princes d'avec les autres;

des Princes &c. Mars 1705. 211

les Princes porteront leurs Toques differamment, ayant sur le front de plumes blanches & une aigrette noire ; & les autres Chevaliers porteront les plumes de leurs Toques sur l'oreille gauche, sans aigrette. Voici un Sonnet qui fut fait à l'occasion du Couronnement de ce Prince.

*Nos fameux Electeurs, Grand Roi, par
leur vaillance,
Ont affermi l'Empire, agrandi leurs Etats;
Ils ont deconcertez les plus fiers Potentats,
Et l'Europe a souvent redouté leur Puissance.*

*Tel étoit Frederic, * dont tu pris la Naissance,
Ce Prince genereux, qui dans plusieurs
Combats,
Défit les ennemis & les mit au trepas,
Et se rendit toujours formidable à la France.*

*Après avoir rangé des Princes sous sa Loi,
Nemeritoit-il pas la Dignité d'un Roi ?
Es ne devoit-on pas lui donner la Couronne ?*

*Mais tu de vois porter ce titre glorieux,
Heriter des vertus de tes Nobles Ayeux,
Tu les a couronné en montant sur le Trône.*

VI. Dans le tems qu'on se dispoit à la Cour de Hanover d'y passer le Carnaval dans les plaisirs, la tristesse y a prevenu la joye: La Reine de Prusse, Sœur de l'Electeur de Hanover, y étoit alliée dans cette esperance,

*Mort de la
Reine de
Prusse.*

*P ne
* Le Poëte a retranché la moitié de son nom ;
car il s'appelloit Frederick Guillaume.*

ne croyant pas sa carrière si proche de son dernier période: Une inflammation de gorge saisit cette Princesse peu de jours après son arrivée à Hanover, qui l'étouffa la nuit du dernier de Janvier, âgée de 37. ans; Frederick Electeur de Brandebourg l'avoit épousée en secondes Noces en l'année 1685. Son corps fut embaumé & exposé sur un lit de parade, jusques à ce qu'on le transporte à Berlin, pour être mis dans le Tombeau Electoral de Brandebourg, où Elle occuperoit la premiere place, si les morts se piquoient de quelque rang de distinction, puis que c'est la premiere Reine qui aura fait son entrée dans ce sombre séjour. Comme la mort décide d'une éternité, & qu'elle nous force de quitter les choses pour lesquelles nous avons plus d'attachement, il n'est pas surprenant qu'une jeune Princesse, telle qu'étoit cette Reine, ait eu de la peine à se résoudre à cette dure Loi; cependant le Sceptre n'en est pas plus exempt que la houlette.

*Le Pauvre en sa Cabane où le chaume le
couvre,*

Est sujet à ses Loix.

*Et la garde qui veille aux barrières du
Louvre,*

N'en défend pas les Rois.

VII. La Diette Generale de l'Empire qui avoit suspendu ses Seances pendant quelque tems, à cause de l'absence du Ministre de l'Electeur de Mayence qui en est Directeur, les a recommencées à Ratisbonne; mais comme les Princes Protestans persistent à de-
mander

mander satisfaction aux Catholiques sur leurs griefs en matiere de Religion, & principalement sur les nouveautez & changemens qu'ils prétendent que l'Electeur Palatin a introduit dans ses Etats : le Plenipotentiaire du Roi de Prusse, & à son imitation quelques autres de moindre poids ont déclaré aux Ministres des Princes Catholiques qu'ils avoient des ordres exprés de leurs Maîtres, de n'entamer ni consentir à aucunes negociations concernant les affaires generales de l'Empire, jusques à ce que celles qui regardent la Religion fussent réglées. Comme la chose commence à devenir serieuse, on craint que ces broüilleries n'eussent de suites fâcheuses, si l'Electeur Palatin persifloit dans le dessein qu'il a formé d'empêcher ses Sujets Protestans d'exercer librement leur Religion dans les lieux où ils avoient accoutumé de le faire. On fait par experience en Allemagne les défordres qu'y ont causé les différens sentimens, depuis que Luther & Calvin ont pris racine dans l'Empire.

*Suite des
différens de
Religion.*

VIII. Les grands avantages qu'on attendoit des suites de la bataille de Tirnau, * se sont reduits à la levée du Siege de Leopoldstadt, une grande partie des Mécontens qui mirent pour lors bas les armes, se sont bientôt lassés de leurs demeures, le pillage convenant beaucoup mieux à leur naturel ; ils ont été rejoindre le Comte Berezini, dont l'armée est grossie jusqu'au nombre de 32000. hommes, sans y comprendre ceux qui obéissent aux autres Chefs. Cette troupe s'est emparé de nouveau de la grande Isle de Schut : Elle a obligé le General Heister de retirer celles qu'il avoit au delà de la Waagh, &

*Suite des
troubles de
Hongrie.*

* Voyez Fevrier pag. 126

de se rapprocher de Presbourg. Les Mécontens ont fait des courses sur les frontieres d'Autriche & en Moravie, où ils ont pillé & brûlé quelques Paroisses, & exigé de grosses contributions; cette desolation ne fait que trop comprendre la necessité qu'il y a d'y envoyer un gros renfort de troupes, supposé que les Ministres de l'Empereur veüillent de bonne foi y éteindre la guerre; je dis de *bonne foi*, car veritablement il paroît que les Chefs des Mécontens ont des amis dans le Conseil de S. M. I. sans quoi il n'est pas possible que les Bourgeois de Vienne osassent fournir des armes & des munitions de guerre à leurs ennemis; d'ailleurs on voit aisément qu'à mesure qu'on envoie de nouveaux Regimens au General Heister, on le laisse manquer de poudre, de plomb, & même de pain; on fait sonner fort haut quatre mille quintaux de bled qu'on vient de lui envoyer pour la subsistance de son armée, ce qui produira environ trente livres de pain pour chaque Soldat, encore n'y comprend-je pas les Officiers subalternes; Qu'il me soit permis de dire en passant, que si les interêts de l'Empereur n'étoient pas mieux soutenus sur le Rhin & en Portugal, qu'ils le sont en Italie & à Vienne même, il faudroit que son Regne fût bien long, pour voir executer les desseins qu'il a formez de conquerir la Monarchie d'Espagne, & d'abaïsser la Puissance de la France?

On a publié une Ordonnance de l'Empereur, qui met à prix les têtes du Prince Ragotski, des Comtes Berezini, Caroli, Esterhafi, & de quelques autres Chefs des Mecontens; mais quand ce dessein réussiroit, il seroit

des Princes &c. Mars 1705. 215

roit encore à craindre que ces têtes ne produisissent le même effet que celle de l'hydre.

IX. On a eu la confirmation que Zatmar s'étoit renduë par Capitulation aux Mécontens faute de vivres, & que la garnison avoit été conduite à Pest. Zatmar est une petite Place bien fortifiée dans la haute Hongrie sur les frontieres de Transilvanie, le Comte Caroli qui s'est aussi emparé de plusieurs autres postes avantageux de ce Pais-là avoit contraint la Ville d'Erla de capituler; le Traité fut même signé & les ôtages donnez : Caroli étoit convenu de fournir certain nombre de Chariots pour transporter les malades, les blessés & le bagage de la Garnison : mais ces voitures étant entrées dans la Place, avec les provisions que le Comte de Zinzendorf Gouverneur avoit demandées, les Chartiers lui apprirent la Bataille de Tirnau, l'assurant que le Prince Ragotski & le Comte Berezini avoient été taillés en pièces, & que le reste de l'Armée des Mécontens avoit mis armes bas; Cette nouvelle obligea le Gouverneur de faire fermer les portes de la Ville, emprisonner ceux des Mécontens qui s'y trouverent pour sureté des ôtages, & fit tirer le Canon sur les troupes de Caroli, qui s'éloigna à quelque distance pour continuer le blocus, bien resolu de faire repentir ce Gouverneur & sa garnison, (s'il peut reduire la Place) de l'infidelité qu'il a commise aux Loix de la guerre.

En effet peu de jours après, le Gouverneur de la Place ayant été beaucoup mieux informé de ce qui s'étoit passé à la Bataille de Tirnau, & connoissant l'impossibilité qu'il y avoit d'être secouru, les vivres qui

*Prise de
Zatmar.*

*! Infidelité
d'un Gouverneur.*

étoient dans la Place n'étant pas suffisans pour faire subsister long-tems sa garnison, fit battre la chamade & capitula pour la seconde fois: le Comte Caroli dissimulant son ressentiment accorda tout ce que les Allemans demanderent, dont l'article principal étoit que la garnison seroit conduite à Bude avec armes & bagage: mais lors qu'elle fut sortie, & que les Mécontens furent Maîtres de la Place, le Comte Caroli fit désarmer le Comte Zinzendorf & toute sa garnison, & les fit prisonniers de guerre, en punition de ce qu'ils avoient manqué à la foi du premier Traité.

*Descrip-
tion d'Erla
ou Agria.*

Cette Place beaucoup mieux connuë sous le nom d'Agria, est située dans les Montagnes de la Haute Hongrie, sur la petite riviere d'Egerwits, qui se jette dans celle de Tibise ou Teisse proche de Chege, elle n'est qu'à neuf lieues Hongroises de Pest, qui font quinze heures de chemin. Elle est très-fortifiée, & a été longtems regardée comme le Boulevard de la Chrétienté. Le premier siege qu'elle a souffert fut celui que les Turcs y mirent en 1552. sous le Regne de Soliman avec une Armée de 70. mille hommes & une Artillerie de 50. pièces de gros Canon: ils ouvrirent la tranchée le 9. Septembre de cette année-là: La Ville n'avoit qu'une très-foible garnison, mais il s'y étoit refugié beaucoup de Noblesse Hongroise avec leurs femmes & enfans, pour se garantir des insultes de ces Infidelles, qui ravageoient la Province.

Dans le commencement du siege, on assembla tout le peuple dans les Places publiques & dans les ruës de la Ville, pour dé-
liberer

libérer du parti que les Habitans devoient prendre dans une occasion aussi fâcheuse que celle où ils se trouvoient ; on n'exclut pas de ce Conseil les femmes ni les enfans en âge de raison, tous unanimement firent serment de perir plutôt que de se rendre , & pour marquer cette resolution aux Ennemis, ils firent arborer plusieurs cercueils sur les murailles de la Ville , & en décocherent même quelques-uns en bas , afin que les Turcs pussent les considerer de plus près : les Habitans qui avoient des provisions chez eux, les portèrent volontairement dans les Magazins publics , afin qu'elles fussent distribuées avec plus d'économie. Les illustres Romaines ni les Amazones n'ont jamais marqué plus de bravoure ni plus d'impétuosité que les femmes d'Agria en firent paroître dans cette occasion. Parmi les actions que les Historiens de ce tems-là nous en racontent on remarque une fille dont la mere eut la tête emportée d'un coup de Canon, lors qu'elle portoit sur le rempart une grosse pierre pour la rouler sur les Turcs qui commençoient à escaler les murailles de la Ville ; cette fille prit la pierre ensanglantée, & acheva ce que sa mere avoit commencé. Une femme, dont le mari fut tué à ses pieds dans une sortie, prit les armes de son mari , se jeta dans la mêlée, tua de sa main trois Turcs, & après avoir ainsi vengé la mort de son Epoux, elle vint le faire enterrer. Enfin la bravoure & la fermeté de ce peuple , obligea les Infidèles de lever honteusement le siege le 19. Octobre 1552. après quarante jours de tranchée ouverte, & après avoir donné trois assauts à la Place dans un même

jour, où ils perdirent huit mille hommes, & 13500. pendant tout ce siège.

Mahomet III. fut plus heureux que n'avoit été Soliman; car ayant fait assiéger Agria en 1596. la Ville se rendit par capitulation le 12. Octobre; mais ce Prince Barbare, contre la foi du Traité, fit massacrer toute la garnison, lors qu'elle fut à deux lieues de la Place, dont les Infidelles sont restez les maîtres jusqu'en 1687. que l'Empereur Leopold, après trois ans de blocus la reprit sur les Turcs par capitulation, la famine ayant contraint les Turcs de la rendre le 16. Decembre, après avoir vû mourir de faim plus de dix mille ames. La garnison qui étoit reduite à 700. hommes, fut suivie de 4000. habitans, la plupart Chrétiens, qui aimèrent mieux rester sous la domination des Infidelles, que de passer sous celle des Imperiaux, à cause de l'horreur que les Emissaires du Comte Tekeli leur avoient donné de ce gouvernement.

A l'égard du Prince Ragotski, il est toujours en Transilvanie, pour observer le General Rabutin, qui n'a pas assez de troupes pour oser faire tête à son ennemi, d'autant plus que les peuples & la Noblesse s'ont pour la plupart dans ses interêts.

*Le Prince Eugene com-
mandera en
Isaïe.*

X. Le passage du Prince Eugene de Savoie pour aller commander en Italie, est assuré: il sera accompagné du General Guttenstein, & les troupes qui doivent renforcer l'armée Imperiale en ce pais-là, & qui sont en Baviere, ont ordre de se tenir prêtes à marcher, au premier Commandement.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pais du NORD, depuis le mois dernier.

I. ON n'a pas encore pû penetrer quelles sont les vûes du Roi de Dannemarck, dans la demarche qu'il tient & qui inquiète un peu ses voisins ; * Tout ce qu'il y a de certain c'est qu'après avoir fait prendre un état de tous les Matelots de ses Etats, on leur a fait de très rigoureuses deffenses de s'engager sur aucuns Navires Marchands sans la permission des Commissaires que Sa M. D. a autorisé pour ce sujet : & pour leur ôter occasion de murmure, il leur fait donner une paye trop forte pour les empêcher de mourir de faim, mais qui ne l'est pas assez pour leur donner moyen de vivre.

*Matelots
Danois.*

II. L'Esperance qu'on avoit conçüe, ou pour parler plus juste, les bruits qu'on avoit repandus d'une prochaine paix, pour les Etats du Nord, se sont évanouis ; Le Prince de Saxe Zeith Evêque de Raab, qui s'étoit rendu à Dresden, pour dit-on, la proposer, s'en est retourné à Cologne, sans aller à la Cour de Vienne, comme on l'avoit debité, & le voyage du General Horn, près du Roi de Suede Son Maître, n'a eu d'autre motif, que la Negociation d'un Cartel, pour l'échange des prisonniers Saxons & Moscovites avec les Suedois, qui a déjà eu son effet à l'égard d'une partie. Cependant par

*Echange
des prison-
niers Saxons
& Suedois.*

* Voyez Février pag. 141.

par un je ne sai quoi, le General Horn, qui sembloit devoir être mis en liberté des premiers est encore au nombre des prisonniers du Roi Auguste, quoi qu'avec beaucoup plus d'agrément que les autres.

*Suite des
calamitez
de Pologne.*

III. Les calamitez augmentent en Pologne bien loin de diminuer : On peut dire que les Polonois restituent avec usure les sommes qu'ils ont accoutumé d'exiger des étrangers, lors qu'il s'est agi d'élever quelque *Candidat* ou Prince aspirant sur leur Trône ; Si la République de Pologne imitoit la sagesse de celle de Venise, & qu'elle ne donnât sa Couronne qu'à quelque Polonois de merite, on verroit toujours ce chef attaché au bien de l'Etat, & ses interêts particuliers ne lui attireroient pas des guerres aussi fâcheuses que celle que le Roi Auguste leur procure aujourd'hui ; car les Polonois conviennent tous que c'est ce Prince qui a attaqué le Roi de Suede, pour des interêts particuliers à l'Electorat de Saxe, & sans la participation de la République : Cependant c'est aux dépens de cette malheureuse République, que cette guerre se fait : Elle ne fait presque plus de quels moyens se servir pour en voir la fin : Elle reconnoit que la Confederation de Varsovie, & l'élection d'un second Roi, n'a servi qu'à embrouïller d'avantage les affaires du Royaume, & à envenimer les esprits.

*La Noblesse
de Pologne
veut s'associer pour
éloigner la
guerre.*

Néanmoins quelques-uns prétendent qu'une grande partie de cette Noblesse, qui jusques ici n'a point épousé la querelle du Roi Auguste contre le Roi de Suede & qui n'a pas encore reconnu le Roi Stanislas, songe veritablement aux moyens de sauver la

liberté chancelante de leur Republique; que dans cette vûë Elle propose de faire une „ Association , entierement détachée des „ Confederations de Varsovie & de Sando- „ mir ; qu'elle priera également les Rois „ de Suede, Auguste & Stanislas, aussi bien „ que les Moscovites, d'aller vuidier leur „ querelle hors des terres du Royaume de „ Pologne, avec protestation de ne don- „ ner aucuns secours directement ni indi- „ rectement à aucun des partis opposez : „ que ceux qui n'évacuèrent pas les dépen- „ dances de Pologne , & du grand Duché „ de Lituanie, seront reputez ennemis de „ la Nation; que pour cet effet il sera en- „ joint à tous les Saxons de retourner chez „ eux; que chaque Gentilhomme Polonois „ sera obligé de faire armer tous leurs Vas- „ saux & domestiques, que tous les reve- „ nus de la Couronne seront employez à „ payer l'Armée Polonoise, que tous les Pa- „ latins, Senateurs & autres grands Sei- „ gneurs du Royaume , seront exhortés „ de s'unir à cette association, & que ceux „ qui rejettant cette proposition resteront „ attachez à quelqu'un des Princes qui se „ font aujourd'hui la guerre , les revenus „ qu'ils ont en Pologne seront confisquez „ au profit de l'armée de la Couronne, sans „ qu'il soit permis de faire aucun tort ni „ dommage à leurs Vassaux , qui ne doi- „ vent être regardés que comme innocens „ des mauvaises intentions de leurs Maîtres „ & Seigneurs. Qu'il sera permis au Cardin- „ al Primat de se retirer hors du Royau- „ me ou de rester dans telle Ville des dépen- „ dances de la Republique qu'il lui plaira , „ pourvu

22 pourvû que ce ne soit pas dans Varsovie
 23 ni Cracovie, & qu'il ne se mêlera en nul-
 24 le maniere des affaires Politiques de l'E-
 25 tat; que si sous pareilles conditions le Roi
 26 Stanislas veut rester dans le Royaume, vi-
 27 vant en personne privée, cela lui sera per-
 28 mis : Que pendant que la guerre durera
 29 entre les Saxons, les Moscovites, & les
 30 Suedois, la Republique se gouvernera
 31 sans le Ministère d'aucun Roi; mais seule-
 32 ment par un Conseil de Senateurs, qui
 33 sera établi par une Diette Generale, & re-
 34 nouvellé tous les ans : Que les Ministres
 35 dans les Cours étrangères n'y negocieront
 36 rien qu'au nom de la Republique de
 37 Pologne & par les ordres des Senateurs
 38 Regents : Et qu'enfin pendant cette espe-
 39 ce d'interregne la Republique fera telles
 40 Alliances qu'elle jugera à propos pour sa
 41 conservation, avec les Princes Chrétiens
 42 tant seulement.

Ce projet paroît très raisonnable, & digne
 d'une Noblesse qui ne respire que la tranqui-
 lité de la patrie; mais l'exécution en sera un
 peu difficile, non seulement parce que le
 Royaume se trouve inondé de troupes
 étrangères, qui se voyant contraintes d'en
 sortir, pourroient bien s'unir pour subjugu-
 er entièrement la Pologne, qui deviendroit par-
 là leur commune ennemie: mais aussi parce
 qu'il est à craindre, qu'on ne pourra pas
 faire l'Élection de ces Senateurs Regents,
 sans que la jalousie & la discorde ne vienne
 traverser de si genereux desseins: quoi qu'il
 en soit l'entreprise est faisable, & pourroit
 bien produire la reconciliation de ces puis-
 sants ennemis; mais en attendant le suc-

ces que cela produira, voyons ce qui s'est passé de considerable dans ce triste Royaume depuis le mois dernier.

IV. On y a publié une Ordonnance du Roi Stanislas qui défend au Grand Tresorier de la Couronne, & à tous les Receveurs des deniers publics, de payer aucunes sommes au Roi Auguste ni à ses Ministres dans les Cours étrangères, sans des ordres particuliers de la République, à peine d'être lesdites sommes rejetées dans leurs Comptes.

*Ordonnance
du Roi
Stanislas.*

Ce nouveau Roi a fait un voyage à Elbing où la Reine son Epouse, (qui depuis le siege de Posnanie, s'étoit retirée à Coningsberg) fut le joindre; ce Prince s'est abouché avec le Cardinal Primat à Dantzick qui refuse toujours de retourner à Varsovie ni d'entrer directement dans le maniment des affaires publiques. Les avis de ce pais-là ajoutent une particularité, à laquelle pieusement on ne doit pas ajouter foi, c'est que ce Cardinal avoit juré au Roi Stanislas, *qu'il ne se reconcilieroit jamais avec le Roi Auguste leur ennemi commun*; on devoit du moins rayer ce terme de *jamais*, & ajouter, *jusqu'à ce que je voye V. M. tranquille sur le Trône de Pologne*: peut-être que cette condition lui auroit donné le plaisir de conserver assez long-tems cette haine, supposé que les Prelats soient capables d'en avoir, & qu'ils soient dispensés de reciter l'Oraison Dominicale. Ne pourroit-on pas dire avec Mr. Despreaux.

*Quelle ardeur de vengeance,
De ces hommes sacrez rompit l'intelligence;*
E

*Et troubla si longtems deux celebres Rivaux,
Tant de fiel entre-i'il dans l'ame des Devots?*

*Séjour du
Roi de Suede.*

V. Le Roi de Suede est toujours tranquille à Rawits, en attendant que la saison & le retablissement de son Armée lui permette de recommencer la guerre; ce Prince fait demander une nouvelle contribution de quarante huit mille livres à la Ville de Varsovie, sous pretexte d'indemnité de quelques bagages de ses troupes, que les Saxons pillerent, lors que le Roi Auguste s'empara de Varsovie.

Le Roi Auguste toujours en Saxe

VI. A l'égard du Roi Auguste il n'a pas bougé de ses Etats de Saxe, & l'on ne voit encore aucune aparence à son retour, à cause que les passages sont trop étroitement gardés par les Suedois. Son absence fut causée que le grand Conseil qu'il avoit convoqué à Cracovie au 8. de Janvier a été prorogé au cinquième Mars, auquel tems il a fait esperer aux Senateurs de son parti qu'il pourroit s'y rendre. Ce Prince avoit fait arrêter le General Gorts accusé de n'avoir pas fait son devoir dans le Combat qui se donna dernièrement entre ses troupes & celles de Suede; mais comme on le conduisoit dans un Château destiné pour sa prison, il trouva le moyen de s'échaper d'entre les mains de six Cavaliers qui l'escortoient, sans qu'on ait encore appris le lieu de sa retraite.

*Retour du
Roi Stanislas
de son voyage.*

VII. Le Roi Stanislas après avoir pris avec le Cardinal Primat des mesures conformes à ses intérêts, est allé rejoindre le Roi de Suede à Rawits, ayant laissé la Reine son Epouse à Elbing, où elle fera ses couches: Ces deux Princes se disposent à faire quelque en-

des Princes &c. Mars 1705. 225
qu'entreprise qui éclatera bien-tôt; le Roi de Suede a dit hautement qu'il ne vouloit pas laisser si longtems de braves guerriers dans la moleffe & dans l'oifiveté, qu'il falloit laisser cette inaction aux gens d'Eglise.

*Les Chanoines vermeils & brillans de santé,
S'engraissent d'une longue & sainte oifiveté,
Sans sortir de leurs lits, plus doux que leurs
Hermines.
Ces pieux feneants, qui font chanter Matines
Veillent à bien dîner, & laissent en leur lieu,
A des Chantres gagez le soin de louer Dieu.*

Il a donné ordre à tous les Officiers de ses troupes qui étoient en recruë en Silesie & dans les Provinces voisines, de se rendre incessamment à leurs postes, & cependant il a fait preparer un train d'Artillerie à Rawits. Il a en même tems fait relever les troupes ordonnées à veiller au retour du Roi Auguste, qui font jour & nuit la patrouille sur les frontieres de Silesie, comme dans une Place de guerre; ces troupes sont composées de trois détachemens de cinq cens chevaux chacune, sous les ordres des Srs. Rosen, Camfen, & Chamer.

VIII. Plusieurs Diettes particulieres, assemblées dans les differens Palatinats ont confirmé les procedures de la Confederation de Varsovie & reconnu le Roi Stanislas: Cependant les délibérations de celle de Siradie furent troublées par un corps de troupes Polonoises affectionnées au Roi Auguste & commandées par le Staroste Smiegilski, qui enleva le Sr. Jwanski Maréchal de cette Diette.

IX. Un détachement de troupes Suedoises,

Précautions pour empêcher le retour du Roi Auguste.

Diettes particulieres.

Expedition des Suedois.

tes, sous la conduite du Colonel Libecker; ayant surpris la nuit 2000. h. de troupes Polonoises au service du Roi Auguste, qui étoient à Lowitz, en tuerent 60. firent 500. prisonniers; & le reste fut dispersé de telle maniere que quelques compagnies des mêmes troupes, qui étoient à Varsovie & dans le voisinage, en furent si épouvantées, qu'elles passerent la nuit du 21. Janvier la Vistule, pour être plus en seureté : Le 15. du même mois, le Sr. Spisk Staroste, qui est un Seigneur de la Maison de Lubomirski, surprit aussi trois Compagnies des Gardes Saxonnnes, qui étoient en quartier à Mosena; dans les montagnes, se saisit des trois Capitaines, deux Lieutenans, un Cornette, de trois Etendars, d'un paire de Timballes, de 40. Gardes, & de beaucoup de bagage.

*Convoca-
tion d'un
grand Con-
seil.*

X. Le Roi Stanislas a fait publier des Lettres circulaires pour assembler un grand Conseil à Varsovie, dont l'ouverture a dû se faire le 29. du mois de Janvier; on est dans l'attente du succès qu'aura eu cette assemblée; car on y doit delibrer de la confirmation des procedures de la Confederation de Varsovie, & on y doit prendre des mesures; dit-on, pour le Couronnement de ce nouveau Roi, Sa Majesté Suedoise ayant resolu de mettre fin à cette ceremonie avant le commencement de la Campagne.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

L D'Es que le Parlement d'Angleterre, eut passé l'acte concernant les rentes ^{rentes} viageres, on fut assez occupé à l'Echiquier, ^{viageres.} pour y recevoir l'argent de ceux qui vouloient les acquerir, par l'avantage qu'ils esperent d'y trouver; On continué à chercher d'autres moyens pour tirer de la bourse des particuliers l'argent nécessaire aux depenses excessives de la guerre; Trajan comparoit le Tresor des Rois, à la Ratte, parce disoit il, que cette partie du Corps humain ne s'enflloit jamais que le reste du Corps ne s'en trouvât mal.

II. La Cour d'Angleterre a resolu de mettre deux Flottes en mer la Campagne ^{Flottes.} prochaine, dont la plus considerable, sous les ordres du Vice-Amiral Schowel agira sur la Mediterannée; & l'autre commandée par le Vice-Amiral Churchill frere de Milord Marlborough veillera à la seureté des côtes d'Angleterre & de la navigation dans la Manche; & comme l'on a dessein de mettre ces Armées Navalles à bonne heure en mer, & que les Matelots sont très-rares pour un si grand nombre de Vasesux, on les enleve par force dans tout le Royaume, & on a donné ordre aux Compagnies des Bateaux sur la Tamise, de donner un état des Mariniers de cette riviere depuis l'âge de 18. Jusqu'à 40. ans. On a fait une promotion **Q** d'Off.

*Officiers
Generaux de
Marine.*

d'Officiers Generaux de la Marine dans laquelle le Chevalier Roock n'a eu nulle part, parce que la Cour n'a pas été satisfaite de sa conduite dans le dernier Combat Naval, nonobstant toutes les *flatteries* (comme parle Milord Haversham) qu'on lui a données dans les différentes Adresses presentées à la Reine. Voici les noms de ceux qui doivent remplir les premieres Charges.

Le Chevalier Schowel , Vice-Amiral
Commandant.

Le Chevalier Churchil , Vice-Amiral
Commandant.

Le Chevalier Lacke , Vice-Amiral.

Le Chevalier Bings , Vice-Amiral.

Le Chevalier Dilcks , Contr'Amiral.

Le Capitaine Weston , Contr'Amiral.

Le Chevalier Fairborne , Chef d'Escadre.

Le Chevalier Jean Jennings , Chef d'Escadre.

Gratification à l'Armée Angloise.

III. La Reine pour repondre aux sentimens de generosité de la Chambre des Communes, à l'égard des Soldats qui ont fait la Campagne en Allemagne, a gratifié de trois mois de paye ceux qui se sont trouvez aux journées de Schemberg & d'Hocstedt, mais la gratification sera de 6. mois pour ceux qui y furent blesez; cette distinction en fera repentir plusieurs de ne s'être pas du moins fait quelque égratignure.

Honneurs & recompenses pour Milord Marlborough.

IV. A l'égard de Milord Marlborough, on a été long-tems embarassé de la maniere dont on recompenteroit son merite & sa valeur: on lui auroit volontiers donné les huit sortes de Couronnes, dont les Romains dans

dans différentes occasions recompensoient leurs Heros , mais jugeant que tout cela étoit disproportionné aux grands services qu'il avoit rendus à l'Etat & à la grande Alliance, on a cherché d'autres moyens, pour lui donner des marques plus efficaces de la satisfaction publique. On est enfin convenu de lui en donner de deux sortes, les unes sont purement honoraires, & les autres utiles pour lui & pour sa famille : mais toutes également fort glorieuses ; Ce Seigneur devoit toujours avoir devant les yeux ce Tableau de la fortune qu'Apelles représente assise comme ne pouvant pas long tems se tenir debout , voulant par là nous persuader son inconstance.

La Ville de Londres, lors du magnifique repas qu'elle donna à Milord Marlborough * le regala d'une Patente qui lui donne le droit de Bourgeoisie de cette grande Ville, tant pour lui que pour ses descendans mâles : Cette Patente étoit dans une Boëte d'or massif, qu'on estime dix huit cens livres sterling. L'Electeur de Hanover lui a aussi fait present d'un service de vermeil de la valeur de trois mille Guinées; On prétend, & il y a beaucoup d'apparence, que S. A. E. (lors qu'Elle a fait ce present) a eu des vûes plus éloignées que celles de la Ville de Londres; ceux qui savent l'espectative que la Maison de Hanover a sur la Couronne d'Angleterre, jugent que ce Prince a raison de se faire à bon heure des amis du merite & du credit de Mr. de Marlborough.

On doit au premier jour agrandir la Place de Mews à Londres, qu'on nommera *Place de Marlborough*, au milieu de laquelle

Q 2

* Voyez *Fevrier pag. 150.*

le on élèvera une Piramide en memoire de la glorieuse Campagne de ce Milord ; cette Piramide sera ornée de bas reliefs, & d'inscriptions, avec des Corps de Bronze enchaînez, à l'imitation de ceux qu'on voit à la Place des victoires à Paris.

Tout cela ne repondant pas encore au zèle de la Nation Angloise en faveur de ce Milord, la Chambre des Communes presenta une adresse à la Reine pour la prier de songer aux moyens de recompenser les grands services de ce General ; Sa Majesté fit examiner cette Requête pendant quatre jours, & le 28. Janvier elle écrivit à la Chambre en ces termes.

ANNE REINE,

*Donation
en faveur de
Mr. Marl-
borough.*

S A Majesté ayant consideré l'adresse de la Chambre au sujet des grands services rendus par le Duc de Marlborough, aju-
gé à propos de lui accorder le droit de la Couronne sur la terre & Manoir* de *Wood-
stock* & de la division de *Wooton*, pour lui & pour ses heritiers: mais S. M. demande l'assistance de la Chambre en cette occasion extraordinaire. Et comme le Gouvernement des Parcs, les rentes & profits du Manoir & de la division, sont déjà engagez pour deux vies, S. M. trouve bon, que cette hypotheque soit degagée.

Ensuite la Chambre resolut de faire un Bil pour autoriser la Reine d'aliener ce fief de la Couronne, en faveur de Milord

* *Manoir est un vieux mot François, qui n'est plus en usage qu'en termes de Palais.*

des Princes &c. Mars 1705. 231

lord Marlborough & de ses descendans, & de prier en même tems S. M. d'avancer les deniers nécessaires pour payer les engagistes. Cette Terre, dit-on, vaut dix mille livres sterling de rente.

Toutes les demarches des Anglois & le procédé de la Reine, sont très-glorieuses à Mr. de Marlborough, on est persuadé qu'il a l'esprit trop bienfait pour abuser de son élévation, & qu'au contraire réfléchissant qu'il n'a pas toujours été si grand Seigneur, il imitera la sagesse & la grandeur d'ame d'Agatocle, qui de fils d'un Potier de terre de Samos, parvint à la Couronne de Sicile, à l'occasion duquel on a fait ces Vers.

*Agatocle pour ses égaux,
Laisant un exemple admirable,
Fit couvrir fort souvent son buffet & sa table,
De vases composez de terre de Samos,
Sur des plats éclatans d'or & de pierreries
En mets à faire horreur, frugellement traité,
Il voulut qu'à la pauvreté
Les richesses fussent unies,
Et pour rendre raison du plaisir singulier,
De confondre l'or & l'argile.
Je suis, dit-il, Roi de Sicile,
Et je suis le fils d'un Potier.
Une haute & prompt fortune,
Doit se faire ainsi respecter,
Quand d'une naissance commune,
On a le bonheur d'y monter.*

IV. La Chambre basse s'étant aperçû *Les Offi-*
que la plûpart de ceux de leurs Membres qui *ciers & Em-*
sont attachez à la Cour par quelque Char- *ployés exclus*
ge & Emploi, caballent entr'eux, & que *de la Cham.*
leurs bre basse.

leurs suffrages sont presque toujours unanimes, principalement lors qu'il s'agit de faire leur Cour à quelque Ministre d'Etat ; Elle a crû que cette maniere d'opiner étoit indigne pour de véritables Anglois, dont l'unique point de vûë doit être le bien public, & la protection de la Veuve & de l'Orphelin ; ce qui l'a obligée de faire un Bil pour exclure de son assemblée, tous ceux qui ont été pourvus de quelque Emploi & Commission, ou ceux qui tirent des appointemens des deniers publics depuis le 16. Fevrier 1685. jour auquel Jaques II. fut proclamé Roi d'Angleterre, jusques à présent ; de maniere qu'à l'avenir, pour être Membre de la Chambre basse du Parlement, il faudra renoncer à toutes sortes de Charges ou Emplois publics. Une autre raison très forte a donné lieu à ce reglement, c'est que ceux qui sont soupçonnés de malversation dans le maniement des deniers publics, trouvent toujours des Protecteurs dans la Chambre, qui tâchent d'excuser leur mauvaise conduite, ou les informent sous main, des délibérations qu'on prend pour les châtier.

*Bil contre
les Mutins
& deserteurs*

V. Comme l'homme est naturellement ennemi de la contrainte, & qu'il est né avec cette liberté, qui, aussi bien que la raison, le distingue des autres Animaux, il n'est pas surprenant de le voir souvent se roidir contre ceux qui veulent forcer son inclination. Si l'on vouloit forcer les soldats endurcis au metier de la guerre d'aller labourer la terre, on trouveroit peut-être autant de difficulté qu'on en trouve chez les Laboureurs, qu'on veut obliger de changer leur charue contre un mousquet : les levées de troupes

ne sont pas moins difficiles en Angleterre qu'ailleurs, & ce que certains Nouvelistes nous débitent, que les recrues s'y font avec succès, ne cadre point du tout avec le Bil que le Parlement vient de passer, pour punir les deserteurs & les mutins qui refusent de joindre les Regiments pour lesquels ils sont destinez. Les prisons de Dublin & des autres Villes d'Irlande, sont pleines de gens enrollez par force, partie sont destinez pour des recrues & le reste pour être embarquez sur la Flotte.

VI. On a renouvelé en Angleterre les défenses qui furent faites au commencement de la guerre, d'avoir aucun commerce ni correspondance avec la France & l'Espagne : les Officiers François prisonniers ne peuvent recevoir ni envoyer aucunes lettres qu'elles n'ayent été ouvertes & lûes par un Secretaire d'Etat, qui supprime toutes celles qu'il juge à propos ; ce qui leur paroît d'autant plus rude que cette severité ne s'observoit point lorsqu'ils étoient en Allemagne & en Hollande ; ils ont même représenté qu'on n'en agissoit pas de même à l'égard des prisonniers qui sont en France, & qu'il se passoit mille circonstances dans les familles, qui ne concernant en nulle maniere les affaires generales, il étoit desagrèable d'en instruire des personnes qui n'y avoient nul interêt ; tout cela n'a de rien servi, & n'empêche pas que leurs Lettres ne soient toutes copiées dans un Registre, qu'un sous Secretaire en tient par ordre de la Cour.

VII. Le Docteur Warson Evêque de St. David s'étant broüillé avec l'Archevêque de Cantorberi Primat du Royaume, celui-ci fit

*Dessense
de commerce
avec la
France &c.*

*Evêque
de S. David
déposé.*

une recherche fort exacte de la conduite de cet Evêque, & l'ayant trouvé coupable du crime de Simonie, pour avoir exigé des sommes de plusieurs Ministres & Chapelains de son Diocèse, prononça une Sentence de deposition contre lui; cet Evêque presenta Requête à la Chambre des Pairs, tendante à sa justification; mais après plusieurs contestations on rejetta sa Requête, & la Sentence de l'Archevêque fut confirmée.

A R T I C L E VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

Depart du Sr. Michel.

I. **L**E Vice-Amiral Michel ayant terminé en Hollande ses negociations au sujet des affaires de la Marine, est parti de la Haye le 10. Fevrier pour s'en retourner en Angleterre avec le Comte de Gallas Envoyé extraordinaire de l'Empereur: On est convenu que les Hollandois mettroient cette année soixante-dix Vaisseaux de guerre en Mer, y compris ceux qui sont destinez à la sûreté de leurs côtes & à escorter leurs Vaisseaux Marchands dans les différentes mers où leur commerce s'étend. Mr. Michel n'a rien oublié pour les porter à joindre un plus grand nombre de Vaisseaux du premier & du second rang à la Flotte Angloise, que celui qu'on y a destiné, les Amirautez d'Amsterdam & de Rotterdam y auroient même donné les mains, mais celle de Frise & de Zelande s'y sont opposées, alleguant l'impuissance dans laquelle ils étoient, à moins que

Arme-ment Naval.

que l'Angleterre ne leurs fournît des Matelots & ne leur prêtât les sommes nécessaires pour faire cet armement.

II. Sur la fin du mois de Janvier, le Sieur Cromstrom Gouverneur d'Hay & Colonel d'un Regiment au service de Hollande, fut sur la frontiere de Brabant avec commission de Messieurs les Etats Generaux pour regler le Cartel de l'échange des prisonniers avec les Commissaires de France & d'Espagne, qui a déjà été executé en partie.

*Cartel
pour les pri-
sonniers*

III. Leurs Hautes Puissances ont donné le Commandement General du Pais de Liege au General Salichs Gouverneur de Breda, qui en a prêté serment, il a été déclaré General de l'Infanterie Hollandoise.

*Comma-
dement de
Liege.*

IV. Les Députez qui doivent composer les Etats du Cercle de Westphalie sont arrivez à Cologne, à la reserve de celui du Roi de Prusse : le retardement de son arrivée fourni déjà matieres aux reflexions politiques, sur tout lors qu'on considere que ce Prince vient de faire enlever d'une autorité souveraine le Bailif de Rimbergue, qui a été mis dans la Citadelle de Wesel. Le pretexte de cet enlevement est le défaut de payement de cent cinquante mille florins que S. M. Prussienne demande à l'Electorat de Cologne, en indemnité du dégât que les troupes Angloises ont fait dans le Duché de Cleves, lors qu'elles marcherent vers le Danube, parce que les Generaux qui les commandoient ont déclaré que les Officiers de Cologne, pour garantir leur pais de cette marche, les avoient fait passer sur le territoire de Cleves.

*Procedé
du Roi de
Prusse con-
tre l'Electo-
rat de Colo-
gne.*

Ce Prince avant d'agir contre l'Etat de
Colo-

Cologne avoit fait demander satisfaction de ce dommage à la Cour d'Angleterre, qui la lui refusa, &c. fut là le sujet pour lequel le Prince son fils lors qu'il étoit prêts de passer à Londres avec Milord Marlborough, reçut ordre du Roi son pere de differer ce voyage. Cet incident & celui de Ratisbonne, dont nous avons déjà parlé, fait craindre aux Alliez que les troupes Brandebourgeoises destinées à passer en Italie, ne soient contremandées à moins qu'on ne donne promptement satisfaction à ce Prince.

Gouvernement d'Ath.

V. Monsieur l'Electeur de Baviere a donné au Prince de Spinola, le Gouvernement de la Ville d'Ath, vacant par la mort du Comte de Liberchies. Cette Place est située dans le Hainaut sur la riviere de Dender, le Roi T. C. qui s'en rendit Maître en 1667. & qui lui fut cédée par la paix d'Aix la Chapelle en 1668. fit beaucoup augmenter ses Fortifications, qui sont assez regulieres. Les François la rendirent aux Espagnols par le Traité de Paix qui fut signé à Nimegue en 1678.

VI. Le Roi d'Espagne toujours attentif à donner des marques de sa satisfaction, aux personnes qui se distinguent à son service par leur zèle & par leur fidelité, a honoré Monsieur le Comte d'Autel, Lieutenant General, & Gouverneur de Luxembourg de l'Ordre de la Toison d'or : * comme cette Chevalerie ne se confere qu'aux Princes ou aux personnes d'une naissance & d'un merite distingué, on pourroit aisément juger de celui de Mr. le Comte d'Autel, s'il n'étoit pas universellement connu.

Mon.

* Voyez *Fevrier pag. 94*

Monfieur le Maréchal de Villeroi, eft parti de Bruxelles pour aller à la Cour de France; mais le Duc de Villeroi fon fils eft refté au Pais-Bas. pour commander en fon abfence les troupes Françoises qui y font fous les ordres de S. A. E. de Baviere.

ARTICLE IX.

Qui contient la naiffance, le mariage, & la mort des Princes & autres perfonnes Illuftres.

MAdame la Comteffe de Furftemberg *Naiffance.* vient de mettre au jour les œuvres pofthumes de M. fon Epoux; puis qu'elle eft accouchée d'un fils, dont le Père fut tué aux dernier fiegé de Landau.

Le Marquis de Sforza Marefcoti, Neveu *Mariage.* du Cardinal de ce nom, a époufé la fille de Mr. Lellio Falconieri.

Amelie Charlotte de Hanover, femme en *Morts.* fécondes nées de Frederick de Brandebourg Roi de Pruffe, mourut à Hanover le 31. Janvier, comme nous l'avons déjà remarqué.

Le Comte de Caunits Vice-Chancelier de l'Empire, Chevalier de l'Ordre de la Toifon d'or, mourut d'apoplexie à Vienne le onze Janvier; il avoit été Plenipotentiaire de S. M. I. à la Paix de Rifwick.

Peu de jours après cette maladie, ennemie irreconciliable de la faculté, fit de nouveaux ravages dans la même Ville, puis qu'elle caufa la mort à la Comteffe de Dietrichstein, Epoufe du Grand Ecuyer de l'Empereur.

Elle fut fuivie le même mois, par la Com-

Comtesse de Lewestein, sœur du feu Cardinal de Furstemberg, & Mere de Madame de Dangeau.

Le Comte de Nassau Sarbrugh, Lieutenant General des Armées de Hollande, & Gouverneur de Nimegue, mourut aussi à la fin de Janvier. Le Comte de Liberchies Gouverneur d'Ath, est aussi mort.

Le Lord Sommerset frere du Duc de Beaufort, est mort en Angleterre au mois de Janvier.

Le Duc d'Aquasparta mourut à Rome dans le même tems.

Mr. Spinola Archevêque de Genes est aussi parti pour l'autre monde.

Le Chevalier de Segneley mourut à Strasbourg au mois de Janvier.

Dame Marie Therese de Feideau de Brou, Epouse de Messire Jean Antoine de Même, President à Mortier au Parlement de Paris, Prevôt & Maître des ceremonies de l'Ordre du St. Esprit mourut à Paris le 29. Janvier.

Messire Pierre de Lambert Evêque de Belley, ci-devant Grand Prieur & Vicaire General de l'Ordre de Cluny, mourut aussi dans son Evêché le 13. Janvier, âgé de 92. ans.

Messire Jacques Louis de Cabonne, Marquis de Courtebonne, Lieutenant General des Armées du Roi T. C. & du Pais d'Artois, Directeur General de la Cavalerie de France, & Gouverneur de Hesdin, mourut le 17. Fevrier, âgé de 52. ans. Le Roi a donné à sa veuve soixante-dix mille livres sur ce Gouvernement, qui n'est pas encore rempli; Par cette mort la Direction generale de la Cavalerie se trouve éteinte,

& les autres Directions le feront de même à mesure que ceux qui en sont pourvus viendront à mourir.

Ce n'est pas le Sr. Homel fils d'un Ministre Protestant de Vivarets qui est mort, comme on l'a dit dans le mois de Fevrier page 61. C'est le Marquis du Hamel Capitaine General des Venitiens ; ces deux familles sont très-différentes : celle de ce Marquis tire son origine de Picardie , & est établie en Champagne depuis plus de 200. ans : le pere du Marquis du Hamel avoit été Ambassadeur de France en Suede, & en plusieurs autres Cours d'Allemagne , & lors qu'il mourut il étoit revêtu du Gouvernement des Ville & Château de St. Dizier.

Le Chevalier de Bourseville, frere du Marquis du Hamel, est Capitaine des Galeres du Roi : Ils avoient un autre frere Chevalier de Malte, qui est mort depuis peu revêtu de la Charge de grand Tresorier de l'Ordre.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Mars 1705.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag. 165
ARTICLE II. <i>France.</i>	170
<i>Ordonnance du Roi concernant les Milices.</i>	174
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	176
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	184
<i>Lettre d'un Gentilhomme de Swabe sur les</i>	
<i>affaires de l'Empire.</i>	185
<i>Lettre du Marquis de Puisieux aux Can-</i>	
<i>tons Suisses.</i>	205
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	206
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>	219
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	227
<i>Lettre de la Reine au Parlement concernant</i>	
<i>Mr. de Marlborough.</i>	230
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais Bas.</i>	234
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariage &</i>	
<i>Morts des Personnes Illustres.</i>	237